



Bonjour chers parents,

C'est avec plaisir que nous vous remettons notre guide de la vie scolaire pour l'année scolaire 2022-2023. Nous vous invitons à le conserver précieusement.

Le chapitre 1 de ce guide vous informe de notre clientèle, de l'horaire de l'école et vous donne la liste du personnel. Dans le chapitre 2, vous retrouverez de l'information générale sur le fonctionnement de l'école. Le chapitre 3 vous informe des différents services offerts à l'école Notre-Dame-du-Rosaire/Ste-Marie.

Le quatrième chapitre présente le code de vie de l'école. Nous vous demandons d'en prendre connaissance avec votre enfant, de signer la feuille « *Acceptation des règles de vie* » aux pages 33 - 35 - 36 et 38 et de nous les retourner à l'école.

Nous avons à cœur la réussite et le mieux-être de nos élèves et nous comptons vivement sur votre collaboration pour y arriver.

Bonne année scolaire 2022-2023!

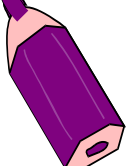
La direction de l'école,

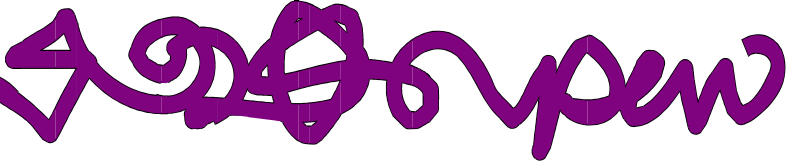
Liette Demanche et Patrick Grenier



liette.demanche@cshdeschenes.qc.ca

patrick.grenier@cshdeschenes.qc.ca





Bonjour chers parents,

C'est avec plaisir que nous vous remettons notre guide de la vie scolaire pour l'année scolaire 2022-2023. Nous vous invitons à le conserver précieusement.

Le chapitre 1 de ce guide vous informe de notre clientèle, de l'horaire de l'école et vous donne la liste du personnel. Dans le chapitre 2, vous retrouverez de l'information générale sur le fonctionnement de l'école. Le chapitre 3 vous informe des différents services offerts à l'école Notre-Dame-du-Rosaire/Ste-Marie.

Le quatrième chapitre présente le code de vie de l'école. Nous vous demandons d'en prendre connaissance avec votre enfant, de signer la feuille « *Acceptation des règles de vie* » aux pages 33 - 35 - 36 et 38 et de nous les retourner à l'école.

Nous avons à cœur la réussite et le mieux-être de nos élèves et nous comptons vivement sur votre collaboration pour y arriver.

Bonne année scolaire 2022-2023!

La direction de l'école,

Liette Demanche et Patrick Grenier



liette.demanche@cstdeschenes.qc.ca

patrick.grenier@cstdeschenes.qc.ca

Information sur le service de garde

L'école offre un service de garde scolaire.

Les enfants inscrits au 30 septembre de façon régulière, c'est-à-dire 2 périodes/jour et plus, 3 jrs/semaine et plus, peuvent bénéficier du tarif à 8,95\$ par jour.

Pour les enfants inscrits occasionnellement,
les coûts sont les suivants :

| | |
|------------------|-----------|
| Période du matin | : 4,50 \$ |
| Dîner | : 3,00 \$ |
| Fin de journée | : 6,80 \$ |

Le service est ouvert de 7 h à 18 h
et le coût est de 8,95 \$/jour.

15,30\$ pour une journée pédagogique
pour un maximum de 10 heures de garde.

Si le nombre d'heures excède ce maximum,
il y aura des frais supplémentaires de 5 \$/heure.

La régie interne de notre service de garde est disponible auprès
de la responsable Sylvie Legros.

Le numéro de téléphone pour nous rejoindre est le
(819) 478-6700 ext 7725

Information sur le service de garde

L'école offre un service de garde scolaire.

Les enfants inscrits au 30 septembre de façon régulière, c'est-à-dire 2 périodes/jour et plus, 3 jrs/semaine et plus, peuvent bénéficier du tarif à 8,95\$ par jour.

Pour les enfants inscrits occasionnellement,
les coûts sont les suivants :

| | |
|------------------|-----------|
| Période du matin | : 4,50 \$ |
| Dîner | : 3,00 \$ |
| Fin de journée | : 6,80 \$ |

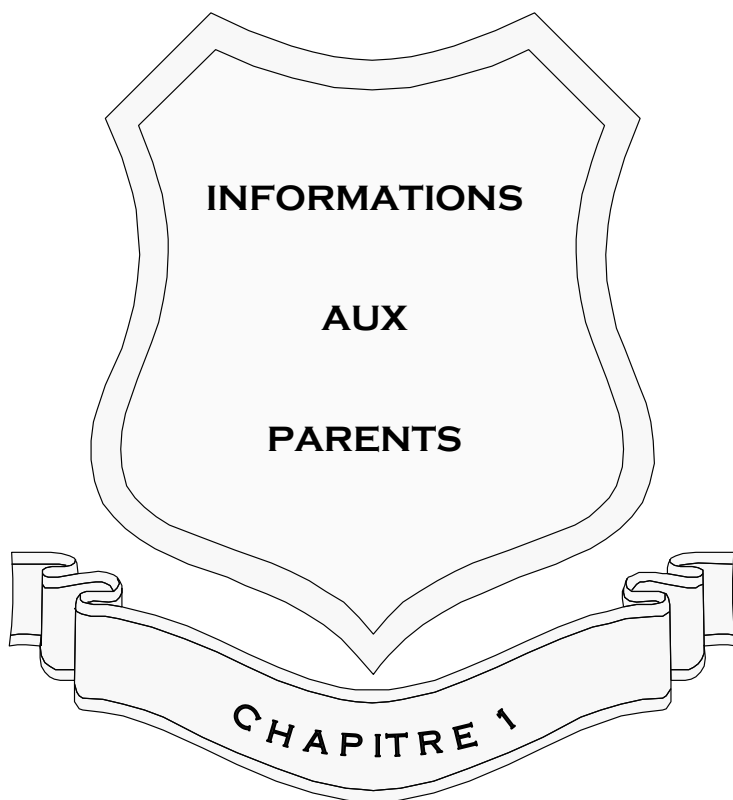
Le service est ouvert de 7 h à 18 h
et le coût est de 8,95 \$/jour.

15,30\$ pour une journée pédagogique
pour un maximum de 10 heures de garde.

Si le nombre d'heures excède ce maximum,
il y aura des frais supplémentaires de 5 \$/heure.

La régie interne de notre service de garde est disponible auprès
de la responsable Sylvie Legros.

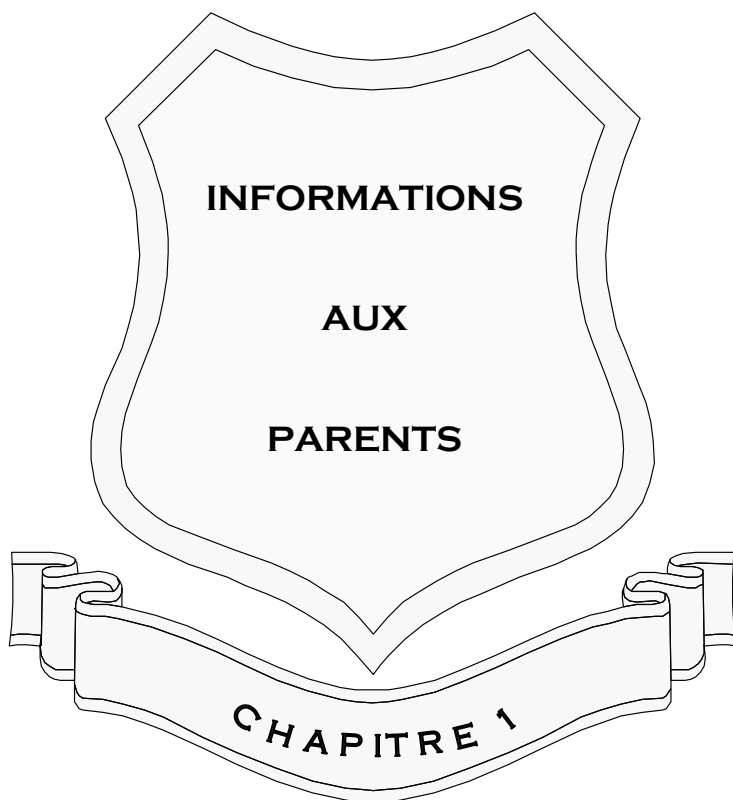
Le numéro de téléphone pour nous rejoindre est le
(819) 478-6700 ext 7725



Clientèle

Horaire de l'école

Liste de notre personnel



Clientèle

Horaire de l'école

Liste de notre personnel

Clientèle

L'école **Sainte-Marie** accueille des élèves, garçons et filles, de la maternelle à la deuxième année du territoire pédagogique de Notre-Dame-du-Rosaire/Ste-Marie. Nous avons une clientèle d'environ 330 élèves.

L'école **Notre-Dame-du-Rosaire** accueille des élèves, garçons et filles, de la troisième à la sixième année du territoire pédagogique de Notre-Dame-du-Rosaire/Ste-Marie. Notre clientèle compte environ 285 élèves.

Horaire

Horaire du secrétariat :

7h45 à 12 h 05
13 h 20 à 16 h 00

Horaire des cours

primaire : 8 h 42 à 12 h 02
13 h 19 à 15 h 39

Horaire de la récréation et de la pause au primaire

10 h 45 à 11 h 05
14 h 19 à 14 h 39

Clientèle

L'école **Sainte-Marie** accueille des élèves, garçons et filles, de la maternelle à la deuxième année du territoire pédagogique de Notre-Dame-du-Rosaire/Ste-Marie. Nous avons une clientèle d'environ 330 élèves.

L'école **Notre-Dame-du-Rosaire** accueille des élèves, garçons et filles, de la troisième à la sixième année du territoire pédagogique de Notre-Dame-du-Rosaire/Ste-Marie. Notre clientèle compte environ 285 élèves.

Horaire

Horaire du secrétariat :

7h45 à 12 h 05
13 h 20 à 16 h 00

Horaire des cours

primaire : 8 h 42 à 12 h 02
 13 h 19 à 15 h 39

Horaire de la récréation et de la pause au primaire

10 h 45 à 11 h 05
14 h 19 à 14 h 39

Personnel de l'école Sainte-Marie

| | |
|------------------------------|-----------------|
| Directrice adjointe : | Patrick Grenier |
| Directrice : | Liette Demanche |
| Secrétaire : | Audrey Raymond |
| Concierge : | Yvan Patenaude |

Personnel enseignant

| | |
|--|--------------------------------|
| Maternelle 4 ans : | 046 Luce Boudreau |
| Maternelle : | 001 Ariane Allard |
| | 002 Emilie Lépine-Beauvilliers |
| | 003 Ariane Daunais |
| | 004 Anie Beauregard Paquette |
| Première année : | 101 Julie Jutras |
| | 102 Christine Parent |
| | 103 Sophie Tessier |
| | 104 Geneviève Boisvert |
| Première et deuxième : année | 210 Geneviève Paris |
| Deuxième année : | 201 Fatiha Benkoula |
| | 202 Julie Audet |
| | 203 Hélène Fortin |
| Deuxième année et : Troisième année | 320 Sonia Moreau |

Personnel de l'école Sainte-Marie

| | |
|------------------------------|-----------------|
| Directrice adjointe : | Patrick Grenier |
| Directrice : | Liette Demanche |
| Secrétaire : | Audrey Raymond |
| Concierge : | Yvan Patenaude |

Personnel enseignant

| | |
|-------------------------------|--------------------------------|
| Maternelle 4 ans : | 046 Luce Boudreau |
| Maternelle : | 001 Ariane Allard |
| | 002 Emilie Lépine-Beauvilliers |
| | 003 Ariane Daunais |
| | 004 Anie Beauregard Paquette |
| Première année : | 101 Julie Jutras |
| | 102 Christine Parent |
| | 103 Sophie Tessier |
| | 104 Geneviève Boisvert |
| Première et deuxième : | 210 Geneviève Paris |
| année | |
| Deuxième année : | 201 Fatiha Benkoula |
| | 202 Julie Audet |
| | 203 Hélène Fortin |
| Deuxième année et : | 320 Sonia Moreau |
| Troisième année | |

Spécialistes

| | |
|----------------------|--|
| Anglais : | Magalie Thibeault Valérie Shooner Jacinthe Maillette |
| Éducation physique : | Vicky Therrien Nicolas Cholette Kevin Trudelle |
| Musique : | Aryann Belisle Julie Riendeau |

Personnel professionnel et de soutien

| | |
|---|---|
| Orthopédagogue : | Julie Champagne Maryse Béland |
| Service de psychologie : | Christelle Parenteau |
| Psychoéducatrice : | Jade Bergeron |
| Technicienne(s) en édu. spécialisée. : | Nathalie Morin Guylaine Champoux Annie Ratté Sophie Labonté Julie Jacques Nancy Charrette Julie Roberge |
| Infirmière (CLSC) : | Johanne Carrier |
| Travailleuse sociale (CLSC): | Anne-Marie Lapointe |
| Surveillance du dîner : | Ginette Grisé |
| Service de garde : | Sylvie Legros Technicienne |

Éducatrices :Chantal Tougas - Monique Roy – Elena Bedoya Perez –
France Boisvert - Marie-Pier Drolet- Philippe Dionne - Catherine Lahaie - France
Boisvert - Louise Morency – Gabrielle Ferland – Julie Jacques -

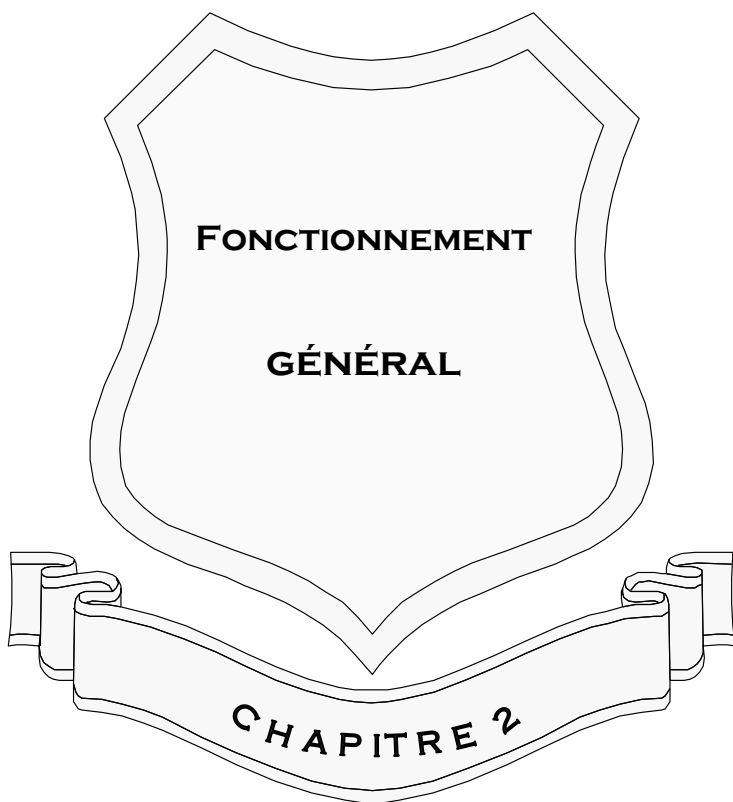
Spécialistes

| | |
|----------------------|--|
| Anglais : | Magalie Thibeault Valérie Shooner Jacinthe Maillette |
| Éducation physique : | Vicky Therrien Nicolas Cholette Kevin Trudelle |
| Musique : | Aryann Belisle Julie Riendeau |

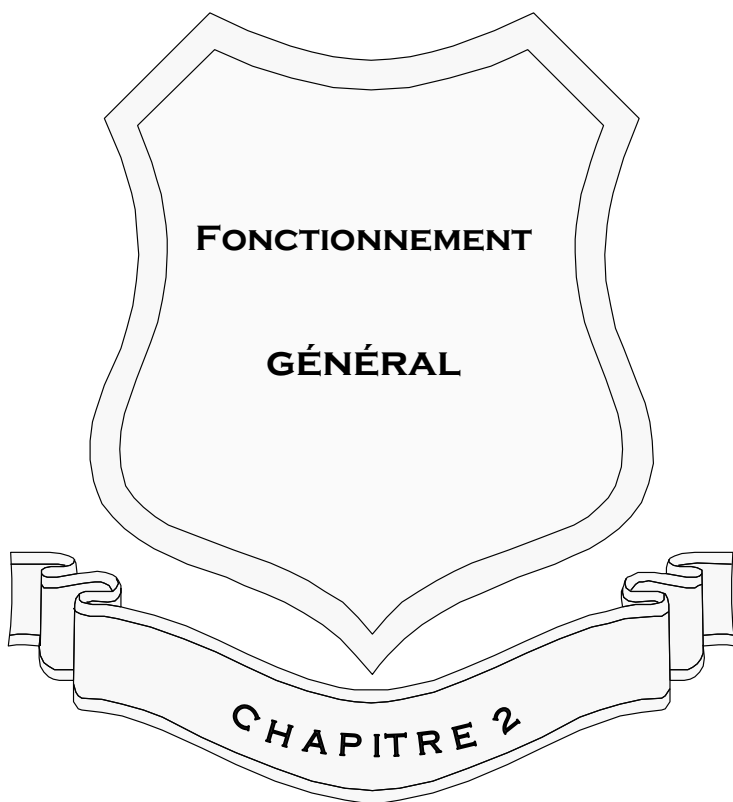
Personnel professionnel et de soutien

| | |
|---|---|
| Orthopédagogue : | Julie Champagne Maryse Béland |
| Service de psychologie : | Christelle Parenteau |
| Psychoéducatrice : | Jade Bergeron |
| Technicienne(s) en édu. spécialisée. : | Nathalie Morin Guylaine Champoux Annie Ratté Sophie Labonté Julie Jacques Nancy Charrette Julie Roberge |
| Infirmière (CLSC) : | Johanne Carrier |
| Travailleuse sociale (CLSC): | Anne-Marie Lapointe |
| Surveillance du dîner : | Ginette Grisé |
| Service de garde : | Sylvie Legros Technicienne |

Éducatrices : Chantal Tougas - Monique Roy – Elena Bedoya Perez –
France Boisvert - Marie-Pier Drolet- Philippe Dionne - Catherine Lahaie - France
Boisvert - Louise Morency – Gabrielle Ferland – Julie Jacques -



Fonctionnement de l'école
Dates de fin d'étape
et de remise des bulletins



Fonctionnement de l'école
Dates de fin d'étape
et de remise des bulletins

1. Absence de l'enfant

Si l'absence est prévue, vous envoyez un billet d'absence au titulaire la veille.

Si l'absence est non prévue, nous vous demandons de communiquer avec le secrétariat en laissant un message sur la boîte vocale pour motiver son absence au 819-474-0711 ext 7720.

2. Caisse scolaire

À chaque année, votre enfant a la possibilité d'effectuer des dépôts à son compte scolaire. Les informations vous sont envoyées en début d'année et les dépôts sont effectués à raison d'une fois aux deux semaines.

Ce service est offert avec la participation de la Caisse populaire Desjardins de Drummondville.

3. Conseil d'établissement

Le conseil d'établissement a été formé lors de l'assemblée générale du **mercredi 7 septembre 2022**. Vous avez reçu par votre enfant une invitation à y participer.

Le conseil d'établissement est formé de 7 parents, 4 enseignant(e)s, 1 membre du personnel de soutien, 1 membre du personnel professionnel, 1 membre du personnel du service de garde et 1 représentant(e)s de la communauté.

Les séances sont publiques et la direction de l'école est présente. Les dates vous seront communiquées début octobre dans l'info-parents.

1. Absence de l'enfant

Si l'absence est prévue, vous envoyez un billet d'absence au titulaire la veille.

Si l'absence est non prévue, nous vous demandons de communiquer avec le secrétariat en laissant un message sur la boîte vocale pour motiver son absence au 819-474-0711 ext 7720.

2. Caisse scolaire

À chaque année, votre enfant a la possibilité d'effectuer des dépôts à son compte scolaire. Les informations vous sont envoyées en début d'année et les dépôts sont effectués à raison d'une fois aux deux semaines.

Ce service est offert avec la participation de la Caisse populaire Desjardins de Drummondville.

3. Conseil d'établissement

Le conseil d'établissement a été formé lors de l'assemblée générale du **mercredi 7 septembre 2022**. Vous avez reçu par votre enfant une invitation à y participer.

Le conseil d'établissement est formé de 7 parents, 4 enseignant(e)s, 1 membre du personnel de soutien, 1 membre du personnel professionnel, 1 membre du personnel du service de garde et 1 représentant(e)s de la communauté.

Les séances sont publiques et la direction de l'école est présente. Les dates vous seront communiquées début octobre dans l'info-parents.

4. Communication aux parents

Comme prescrit par le régime pédagogique, l'école doit produire au cours de l'année, quatre communications :

Précolaire : 1 communications, 3 bulletins

1^{re} année du cycle : 1 communications, 3 bulletins

2^e année du cycle : 1 communications, 3 bulletins

Pour l'année scolaire 2022-23, les étapes se répartissent comme suit :

Rencontre d'information aux parents : 7 septembre 2022

| | Fin d'étape | Remise du bulletin | Rencontre de parents |
|-----------------------------|-----------------------------------|------------------------|--------------------------------|
| Communication écrite | Semaine du 10 octobre 2022 | | |
| 1^{re} étape | 4 nov. 2022 | 8 nov. 2022 | 10 nov. 2022 |
| 2^e étape | 10 mars 2023 | 14 mars 2023 | Semaine du 20 mars 2023 |
| 3^e étape | 16 juin 2023 | 10 juillet 2023 | Pas de rencontre |

En plus de ces communications, l'école prendra contact avec les parents d'enfants en difficultés académiques ou comportementales. Un travail de collaboration sera fait avec ceux-ci afin de mettre toutes les mesures en place pour augmenter les chances de réussite de votre enfant.

Note : Seulement les communications officielles seront remises aux deux parents en situation de garde partagée (disponibles sur Mozaïk Parent). Pour les autres documents, il est de la responsabilité des parents de se transmettre toutes informations et documents.

4. Communication aux parents

Comme prescrit par le régime pédagogique, l'école doit produire au cours de l'année, quatre communications :

Préscolaire : **1 communications, 3 bulletins**

1^{re} année du cycle : **1 communications, 3 bulletins**

2^e année du cycle : **1 communications, 3 bulletins**

Pour l'année scolaire 2022-23, les étapes se répartissent comme suit :

Rencontre d'information aux parents : **7 septembre 2022**

| | Fin d'étape | Remise du bulletin | Rencontre de parents |
|-----------------------------|-----------------------------------|------------------------|--------------------------------|
| Communication écrite | Semaine du 10 octobre 2022 | | |
| 1^{re} étape | 4 nov. 2022 | 8 nov. 2022 | 10 nov. 2022 |
| 2^e étape | 10 mars 2023 | 14 mars 2023 | Semaine du 20 mars 2023 |
| 3^e étape | 16 juin 2023 | 10 juillet 2023 | Pas de rencontre |

En plus de ces communications, l'école prendra contact avec les parents d'enfants en difficultés académiques ou comportementales. Un travail de collaboration sera fait avec ceux-ci afin de mettre toutes les mesures en place pour augmenter les chances de réussite de votre enfant.

Note : Seulement les communications officielles seront remises aux deux parents en situation de garde partagée (disponibles sur Mozaïk Parent). Pour les autres documents, il est de la responsabilité des parents de se transmettre toutes informations et documents.

5. Rencontre de parents

Trois rencontres de parents sont prévues en cours d'année :

Première rencontre : Le mercredi 7 septembre 2022.
Rencontre collective de tous les parents de chaque groupe-classe.

Deuxième rencontre : Vous recevrez une invitation.
Rencontre individuelle avec les titulaires et spécialistes pour l'évaluation de la première étape.

Troisième rencontre : Vous recevrez une invitation.
Rencontre individuelle avec les titulaires pour l'évaluation de la 2^e étape pour les élèves éprouvant des difficultés académiques ou comportementales.

6. Déménagement / numéro de téléphone

Tout changement d'adresse et/ou de numéro de téléphone doit être signalé à l'école le plus rapidement possible à l'école Sainte-Marie au 819 474-0711 poste 7720.

En cas d'urgence, nous devons être en mesure de vous rejoindre le plus rapidement possible.

5. Rencontre de parents

Trois rencontres de parents sont prévues en cours d'année :

Première rencontre : Le mercredi 7 septembre 2022.
Rencontre collective de tous les parents de chaque groupe-classe.

Deuxième rencontre : Vous recevrez une invitation.
Rencontre individuelle avec les titulaires et spécialistes pour l'évaluation de la première étape.

Troisième rencontre : Vous recevrez une invitation.
Rencontre individuelle avec les titulaires pour l'évaluation de la 2^e étape pour les élèves éprouvant des difficultés académiques ou comportementales.

6. Déménagement / numéro de téléphone

Tout changement d'adresse et/ou de numéro de téléphone doit être signalé à l'école le plus rapidement possible à l'école Sainte-Marie au 819 474-0711 poste 7720.

En cas d'urgence, nous devons être en mesure de vous rejoindre le plus rapidement possible.

7. Dîner à l'école

Traiteur :

C'est le service des « Cuisines régal » qui offrent les repas chauds.
<https://lescuisinesregal.com/>

Micro-ondes et ustensiles:

Plusieurs micro-ondes sont à la disposition des dîneurs.
Il arrive fréquemment que les élèves n'ont pas leurs ustensiles. L'école n'est pas en mesure d'en fournir. L'élève doit avoir tout ce dont il a besoin pour manger.

Frais :

Les tarifs sont ceux du service de garde. 3,00\$ par midi donc 540\$ pour l'année.

Sortie le midi :

Aucun élève dîneur à l'école n'est autorisé à sortir de la cour le midi sans l'autorisation écrite d'un des parents remise au titulaire qui l'acheminera au secrétariat afin d'informer le personnel du midi. Les absences doivent être occasionnelles pour motifs valables ou régulières (toujours le même jour). Pour raison de sécurité, nous n'acceptons pas qu'un(e) élève dîne chez un(e) ami(e) même avec l'autorisation écrite de son parent.

Jours de pluie ou de grand froid :

Par temps très froid ou de pluie, une surveillance est assurée à l'intérieur de l'école. *Pour les autres journées, prévoir l'habillement de votre enfant en conséquence de la température car nous irons à l'extérieur à chaque fois que cela sera possible.*

Retour à l'école des élèves non-dîneurs :

Pour les élèves qui ne dînent pas à l'école, **le retour est attendu à 13 h 15**. Il est important de respecter cet horaire car cela modifie notre ratio pour la surveillance et cela cause une surcharge au personnel du midi.

Donc, il est important de respecter cette règle. De plus, l'enfant ne doit pas être laissé seul aux abords de l'école car nous ne pouvons pas assurer sa surveillance et sa sécurité.

7. Dîner à l'école

Traiteur :

C'est le service des « Cuisines régal » qui offrent les repas chauds.
<https://lescuisinesregal.com/>

Micro-ondes et ustensiles:

Plusieurs micro-ondes sont à la disposition des dîneurs.
Il arrive fréquemment que les élèves n'ont pas leurs ustensiles. L'école n'est pas en mesure d'en fournir. L'élève doit avoir tout ce dont il a besoin pour manger.

Frais :

Les tarifs sont ceux du service de garde. 3,00\$ par midi donc 540\$ pour l'année.

Sortie le midi :

Aucun élève dîneur à l'école n'est autorisé à sortir de la cour le midi sans l'autorisation écrite d'un des parents remise au titulaire qui l'acheminera au secrétariat afin d'informer le personnel du midi. Les absences doivent être occasionnelles pour motifs valables ou régulières (toujours le même jour). Pour raison de sécurité, nous n'acceptons pas qu'un(e) élève dîne chez un(e) ami(e) même avec l'autorisation écrite de son parent.

Jours de pluie ou de grand froid :

Par temps très froid ou de pluie, une surveillance est assurée à l'intérieur de l'école. *Pour les autres journées, prévoir l'habillement de votre enfant en conséquence de la température car nous irons à l'extérieur à chaque fois que cela sera possible.*

Retour à l'école des élèves non-dîneurs :

Pour les élèves qui ne dînent pas à l'école, **le retour est attendu à 13 h 15**. Il est important de respecter cet horaire car cela modifie notre ratio pour la surveillance et cela cause une surcharge au personnel du midi.

Donc, il est important de respecter cette règle. De plus, l'enfant ne doit pas être laissé seul aux abords de l'école car nous ne pouvons pas assurer sa surveillance et sa sécurité.

8. Collations-santé



Il est permis d'apporter une collation à l'école pour les récréations.

Collations suggérées : fruits, légumes et produits laitiers (fromage, yogourt). Nous ne favorisons pas les aliments à calories vides comme le chocolat, les gâteaux, croustilles et boissons gazeuses.

Il est interdit d'apporter de la gomme et des bonbons à l'école et lors des sorties dans le milieu; ceci en conformité avec la politique des saines habitudes de vie.

9. Matériel personnel

Nous vous demandons **d'identifier tous les articles personnels de votre enfant** : apposer les initiales ou une étiquette avec le nom de l'enfant sur les vêtements (manteaux, gilets, bottes, souliers et tout ce que l'enfant doit enlever et ranger) ou appliquer un ruban adhésif (exemple : diachylon blanc) avec le nom de l'enfant sur les boîtes à goûter, crayons, ciseaux, etc. Après plusieurs semaines, les objets non réclamés seront envoyés dans un vestiaire.

Afin de rendre service à d'autres élèves, les objets trouvés dans la cour et à l'intérieur de l'école doivent être rapportés au secrétariat de l'école.

De plus, aucun objet ou jouet appartenant à l'élève n'est autorisé sur la cour de récréation ou à l'intérieur de l'école, à moins d'avis contraire de la part du titulaire de votre enfant. Ceci évite les conflits, les vols ou les pertes.

8. Collations-santé



Il est permis d'apporter une collation à l'école pour les récréations.

Collations suggérées : fruits, légumes et produits laitiers (fromage, yogourt). Nous ne favorisons pas les aliments à calories vides comme le chocolat, les gâteaux, croustilles et boissons gazeuses.

Il est interdit d'apporter de la gomme et des bonbons à l'école et lors des sorties dans le milieu; ceci en conformité avec la politique des saines habitudes de vie.

9. Matériel personnel

Nous vous demandons **d'identifier tous les articles personnels de votre enfant** : apposer les initiales ou une étiquette avec le nom de l'enfant sur les vêtements (manteaux, gilets, bottes, souliers et tout ce que l'enfant doit enlever et ranger) ou appliquer un ruban adhésif (exemple : diachylon blanc) avec le nom de l'enfant sur les boîtes à goûter, crayons, ciseaux, etc. Après plusieurs semaines, les objets non réclamés seront envoyés dans un vestiaire.

Afin de rendre service à d'autres élèves, les objets trouvés dans la cour et à l'intérieur de l'école doivent être rapportés au secrétariat de l'école.

De plus, aucun objet ou jouet appartenant à l'élève n'est autorisé sur la cour de récréation ou à l'intérieur de l'école, à moins d'avis contraire de la part du titulaire de votre enfant. Ceci évite les conflits, les vols ou les pertes.

10. Matériel scolaire

Matériel tarifiable :

Votre facture est disponible sur le Portail Mozaïk parent pour un paiement par accès D ou par Internet avec la Banque Nationale. Vous pouvez payer en argent ou par chèque à l'ordre de l'école Sainte-Marie, un montant de 29.75\$ par enfant.

Matériel prêté :

Afin de garder les volumes propres, il est important de les couvrir dès les premiers jours de l'année scolaire. Nous demandons de les couvrir **avec un plastique non collant** transparent ou quelque chose de similaire afin de les reconnaître facilement.

Le matériel scolaire (volumes, cahiers, cartables, etc.) doit demeurer **propre**. Les dessins, signes, logos et barbouillages sont considérés comme du vandalisme.

Si l'élève endommage ou perd un ou des volumes, un remboursement sera demandé aux parents.

Rangement :

L'école prête un sac en denim à chaque élève pour ranger ses chaussures et vêtements. Nous vous demandons de prévoir des vêtements de rechange qui seront rangés dans ce sac.

Éducation physique ou activités sportives :

Lors des activités sportives durant les cours d'éducation physique ou lors des récréations, il est fortement recommandé aux élèves de porter des espadrilles de sport (à lacets) bien attachés. Il est préférable d'éviter les chaussures de sport qui ne sont pas ajustées aux pieds (de type « skate »).

Pour éviter les blessures, nous demandons aux élèves de ne pas mettre de sandales sans attache derrière le talon ni chaussures à talons hauts.

Pour les **cours d'éducation physique**, pour des raisons d'hygiène et de liberté dans les mouvements, **un t-shirt et un short ou survêtement** (pantalons élastiques ou ouaté) sont exigés.

10. Matériel scolaire

Matériel tarifiable :

Votre facture est disponible sur le Portail Mozaïk parent pour un paiement par accès D ou par Internet avec la Banque Nationale. Vous pouvez payer en argent ou par chèque à l'ordre de l'école Sainte-Marie, un montant de 29.75\$ par enfant.

Matériel prêté :

Afin de garder les volumes propres, il est important de les couvrir dès les premiers jours de l'année scolaire. Nous demandons de les couvrir **avec un plastique non collant** transparent ou quelque chose de similaire afin de les reconnaître facilement.

Le matériel scolaire (volumes, cahiers, cartables, etc.) doit demeurer **propre**. Les dessins, signes, logos et barbouillages sont considérés comme du vandalisme.

Si l'élève endommage ou perd un ou des volumes, un remboursement sera demandé aux parents.

Rangement :

L'école prête un sac en denim à chaque élève pour ranger ses chaussures et vêtements. Nous vous demandons de prévoir des vêtements de rechange qui seront rangés dans ce sac.

Éducation physique ou activités sportives :

Lors des activités sportives durant les cours d'éducation physique ou lors des récréations, il est fortement recommandé aux élèves de porter des espadrilles de sport (à lacets) bien attachés. Il est préférable d'éviter les chaussures de sport qui ne sont pas ajustées aux pieds (de type « skate »).

Pour éviter les blessures, nous demandons aux élèves de ne pas mettre de sandales sans attache derrière le talon ni chaussures à talons hauts.

Pour les **cours d'éducation physique**, pour des raisons d'hygiène et de liberté dans les mouvements, **un t-shirt et un short ou survêtement** (pantalon élastique ou ouaté) sont exigés.

11. Communication avec l'école

En tout temps vous pouvez communiquer avec le ou la titulaire de votre enfant ou autre personnel de l'école pour discuter de sa situation scolaire. Si la situation l'exige, n'hésitez pas à communiquer avec la direction. Si vous laissez un message à la personne que vous désirez rejoindre, nous assurerons un retour à votre appel le plus rapidement possible.

12. Médication

Si votre enfant doit prendre une médication **prescrite par un médecin** pendant la journée (sirop, antibiotique, pompe, etc.), cette médication doit être remise au titulaire avec un formulaire « autorisation d'administration de médicaments ». **Aucun élève n'est autorisé à prendre des médicaments si ce formulaire n'est pas complété par l'autorité parentale. Nous ne sommes pas autorisés à administrer du « Tylenol » aux élèves sans prescription.**

Il appartient aux parents ou son représentant désigné d'aviser de tout changement de médication en cours d'année, de compléter un nouveau formulaire, de le signer et le remettre à l'école.

Le parent doit se présenter à l'école pour apporter la médication ainsi que la prescription.

EpiPen ou Twinject

Les élèves souffrant d'allergie sévère sont encadrés par un protocole de soins et disposent d'un épipen ou d'un twinjet (fourni par le parent) entreposé à la salle du personnel de l'école avec une liste des élèves et une photo correspondante. Tout le personnel est informé des modalités d'utilisation de l'EpiPen ou du Twinject.

11. Communication avec l'école

En tout temps vous pouvez communiquer avec le ou la titulaire de votre enfant ou autre personnel de l'école pour discuter de sa situation scolaire. Si la situation l'exige, n'hésitez pas à communiquer avec la direction. Si vous laissez un message à la personne que vous désirez rejoindre, nous assurerons un retour à votre appel le plus rapidement possible.

12. Médication

Si votre enfant doit prendre une médication **prescrite par un médecin** pendant la journée (sirop, antibiotique, pompe, etc.), cette médication doit être remise au titulaire avec un formulaire « autorisation d'administration de médicaments ». **Aucun élève n'est autorisé à prendre des médicaments si ce formulaire n'est pas complété par l'autorité parentale. Nous ne sommes pas autorisés à administrer du « Tylenol » aux élèves sans prescription.**

Il appartient aux parents ou son représentant désigné d'aviser de tout changement de médication en cours d'année, de compléter un nouveau formulaire, de le signer et le remettre à l'école.

Le parent doit se présenter à l'école pour apporter la médication ainsi que la prescription.

EpiPen ou Twinject

Les élèves souffrant d'allergie sévère sont encadrés par un protocole de soins et disposent d'un épipen ou d'un twinjet (fourni par le parent) entreposé à la salle du personnel de l'école avec une liste des élèves et une photo correspondante. Tout le personnel est informé des modalités d'utilisation de l'EpiPen ou du Twinject.

13. Premiers soins

Le parent doit transmettre **obligatoirement un nom** et un **numéro de téléphone** à utiliser en cas d'urgence. Cette information vous est demandée sur la fiche d'inscription.

L'école dispose d'une trousse de premiers soins qui est renouvelée à chaque année. Des membres de notre personnel ont leur carte de secouriste.

En cas de maladie ou d'accident à l'école, les parents (ou la personne désignée par eux) seront prévenus immédiatement.

S'il est impossible de les rejoindre, les mesures d'urgence seront prises par la direction de l'école. L'élève malade ou accidenté sera transporté à l'hôpital ou chez un médecin. Le coût du transport sera facturé aux parents.

14. Contributions financières

Certaines levées de fonds sont tenues au cours de l'année. Ce sont des contributions volontaires.

13. Premiers soins

Le parent doit transmettre **obligatoirement un nom** et un **numéro de téléphone** à utiliser en cas d'urgence. Cette information vous est demandée sur la fiche d'inscription.

L'école dispose d'une trousse de premiers soins qui est renouvelée à chaque année. Des membres de notre personnel ont leur carte de secouriste.

En cas de maladie ou d'accident à l'école, les parents (ou la personne désignée par eux) seront prévenus immédiatement.

S'il est impossible de les rejoindre, les mesures d'urgence seront prises par la direction de l'école. L'élève malade ou accidenté sera transporté à l'hôpital ou chez un médecin. Le coût du transport sera facturé aux parents.

14. Contributions financières

Certaines levées de fonds sont tenues au cours de l'année. Ce sont des contributions volontaires.

15. Transport

Pour les élèves transportés par autobus, le service du transport édicte des règlements visant la sécurité qui sont remis aux élèves en début d'année. Le transporteur, par le biais de ses conducteurs et conductrices, est chargé d'assurer le respect de ces consignes. Si un enfant a des problèmes dans l'autobus, le parent peut contacter le service du transport au 819-478-6700. Les intervenants de l'école ne peuvent intervenir pour ce qui se passe dans l'autobus.

Les embarquements et les débarquements d'élèves chez des amis ou à partir d'un mémo écrit des parents n'est pas permis si l'autorisation d'une 2^e adresse n'a pas été accordée préalablement par le service du transport 24 heures à l'avance sauf en cas de mesure d'urgence majeure. Dans ce dernier cas, l'école accordera une permission spéciale et le service du transport en sera avisé

Le parent doit communiquer avec l'école en **avant-midi** lorsque son enfant n'utilise pas ce moyen de transport pour le retour à la maison.

Motifs considérés pour l'obtention de la 2^e adresse :

- garde partagée
- travail des parents

Des frais de 40 \$ sont exigés pour la demande d'obtention d'une 2^e adresse.

15. Transport

Pour les élèves transportés par autobus, le service du transport édicte des règlements visant la sécurité qui sont remis aux élèves en début d'année. Le transporteur, par le biais de ses conducteurs et conductrices, est chargé d'assurer le respect de ces consignes. Si un enfant a des problèmes dans l'autobus, le parent peut contacter le service du transport au 819-478-6700. Les intervenants de l'école ne peuvent intervenir pour ce qui se passe dans l'autobus.

Les embarquements et les débarquements d'élèves chez des amis ou à partir d'un mémo écrit des parents n'est pas permis si l'autorisation d'une 2^e adresse n'a pas été accordée préalablement par le service du transport 24 heures à l'avance sauf en cas de mesure d'urgence majeure. Dans ce dernier cas, l'école accordera une permission spéciale et le service du transport en sera avisé

Le parent doit communiquer avec l'école en **avant-midi** lorsque son enfant n'utilise pas ce moyen de transport pour le retour à la maison.

Motifs considérés pour l'obtention de la 2^e adresse :

- garde partagée
- travail des parents

Des frais de 40 \$ sont exigés pour la demande d'obtention d'une 2^e adresse.

Note au sujet du transport :

- L'élève qui est inscrit au service de garde 5 matins a droit au transport le soir seulement.
- L'élève qui est inscrit au service de garde 5 soirs a droit au transport le matin seulement.
- L'élève qui est inscrit 5 matins et 5 soirs ne peut être inscrit au transport.



Note au sujet du transport :

- L'élève qui est inscrit au service de garde 5 matins a droit au transport le soir seulement.
- L'élève qui est inscrit au service de garde 5 soirs a droit au transport le matin seulement.
- L'élève qui est inscrit 5 matins et 5 soirs ne peut être inscrit au transport.



16. Parents ou autres personnes qui viennent chercher un enfant à l'école

a) Durant la journée : Un parent qui vient chercher son enfant à l'école doit se présenter au secrétariat.

Si un parent autorise une autre personne à venir chercher son enfant à l'école, nous devons avoir une autorisation écrite du parent ou une autorisation par téléphone.

S'il y a un changement pour le départ à 15h39 de l'horaire habituel de votre enfant (autobus, service de garde, marcheurs), vous devez aviser le titulaire par écrit et téléphoner au service de garde. Vous avez jusqu'à **14h00 maximum** pour nous informer d'un changement, après il sera trop tard.

b) À la fin des classes : Un parent qui vient chercher son enfant doit l'attendre sur le trottoir de la **14^e avenue** à l'entrée de la cour de l'école. Si un enfant est encore seul à l'école à **15h50**, un membre du personnel ira le reconduire au SDG pour s'assurer de sa sécurité. Vous pourrez aller le chercher à cet endroit et des frais vous seront facturés pour l'utilisation du SDG.

17. Parents qui conduisent un enfant à l'école

Matin et midi : Le parent qui amène son enfant à l'école le dépose sur la **14^e avenue** à l'entrée de la cour de l'école à partir de 8 h 30 le matin (lorsque la surveillance est assurée) et 13 h 15 le midi. Comme il est impossible pour nous de connaître tous les parents, pour assurer la sécurité des élèves, les seuls adultes admis sur la cour de l'école sont les membres de notre personnel. **Nous demandons aux parents de ne pas reconduire leur enfant à leur classe. Si l'enfant est en retard, il doit se présenter au secrétariat avec le parent.** Autres

16. Parents ou autres personnes qui viennent chercher un enfant à l'école

b) Durant la journée : Un parent qui vient chercher son enfant à l'école doit se présenter au secrétariat.

Si un parent autorise une autre personne à venir chercher son enfant à l'école, nous devons avoir une autorisation écrite du parent ou une autorisation par téléphone.

S'il y a un changement pour le départ à 15h39 de l'horaire habituel de votre enfant (autobus, service de garde, marcheurs), vous devez aviser le titulaire par écrit et téléphoner au service de garde. Vous avez jusqu'à **14h00 maximum** pour nous informer d'un changement, après il sera trop tard.

b) À la fin des classes : Un parent qui vient chercher son enfant doit l'attendre sur le trottoir de la **14^e avenue** à l'entrée de la cour de l'école. Si un enfant est encore seul à l'école à **15h50**, un membre du personnel ira le reconduire au SDG pour s'assurer de sa sécurité. Vous pourrez aller le chercher à cet endroit et des frais vous seront facturés pour l'utilisation du SDG.

17. Parents qui conduisent un enfant à l'école

Matin et midi : Le parent qui amène son enfant à l'école le dépose sur la **14^e avenue** à l'entrée de la cour de l'école à partir de 8 h 30 le matin (lorsque la surveillance est assurée) et 13 h 15 le midi. Comme il est impossible pour nous de connaître tous les parents, pour assurer la sécurité des élèves, les seuls adultes admis sur la cour de l'école sont les membres de notre personnel. **Nous demandons aux parents de ne pas reconduire leur enfant à leur classe. Si l'enfant est en retard, il doit se présenter au secrétariat avec le parent.**
Autres

moments : se présenter au secrétariat de l'école avec l'enfant.

* En tout temps, il est interdit de stationner sur la 13^e avenue du côté de la cour d'école à cause du débarcadère d'autobus.

DÉPARTS ET ARRIVÉES

| | Endroit | Arrivée | Départ | Endroit Si vous devez venir exceptionnellement chercher votre enfant à l'école ***Vous devez avoir avisé la secrétaire AVANT 14 H 00*** | |
|------------------|---|-------------------------------------|------------------------------------|--|--------------------------------|
| | | | | Avant la fin des classes | Après la fin des classes |
| Marcheurs | Zone des marcheurs sur la 14 ^e avenue | AM : 8 h 30 Midi : 13 h 15 | Maximum 15 h 50 | Secrétariat | Zone des marcheurs |
| SDG | Porte 2 | À partir de 7 h 00 | Avant 18 h 00 | Secrétariat | SDG |
| Autobus | Débarcadère sur la 13 ^e avenue | Selon le trajet de l'autobus | Selon le trajet de l'autobus | Secrétariat | Secrétariat |

moments : se présenter au secrétariat de l'école avec l'enfant.

* En tout temps, il est interdit de stationner sur la 13^e avenue du côté de la cour d'école à cause du débarcadère d'autobus.

DÉPARTS ET ARRIVÉES

| | Endroit | Arrivée | Départ | Endroit Si vous devez venir exceptionnellement chercher votre enfant à l'école ***Vous devez avoir avisé la secrétaire <u>AVANT 14 H 00</u> *** | |
|------------------|---|-------------------------------------|------------------------------------|--|--------------------------------|
| | | | | Avant la fin des classes | Après la fin des classes |
| Marcheurs | Zone des marcheurs sur la 14 ^e avenue | AM : 8 h 30 Midi : 13 h 15 | Maximum 15 h 50 | Secrétariat | Zone des marcheurs |
| SDG | Porte 2 | À partir de 7 h 00 | Avant 18 h 00 | Secrétariat | SDG |
| Autobus | Débarcadère sur la 13 ^e avenue | Selon le trajet de l'autobus | Selon le trajet de l'autobus | Secrétariat | Secrétariat |

18. Élèves qui circulent à pied ou à vélo

Les élèves doivent respecter les points de traverse. Une brigadière est en service le matin et le midi pour faciliter la traverse du boul. Lemire aux intersections des rues St-Laurent et St-Damase et une autre brigadière assure la traverse au coin de la rue St-Damase et de la 13^e avenue. Le matin, les élèves peuvent arriver sur la cour dès **8 h 30**. Au retour du dîner, ils peuvent entrer à partir de **13h15**. En dehors de ces heures, il n'y a aucune surveillance pour assurer la sécurité des enfants.

19. Surveillance à l'école

Pour les élèves qui ne sont pas inscrits au service de garde, l'école assure la surveillance à partir de **8 h 30** jusqu'au départ des autobus le soir à 15 h 50. Pour les élèves qui ne sont pas inscrits au service des dîneurs ou au service de garde du midi, la surveillance est assurée à partir de **13 h 15**. Les cours débutent à 13 h 19.

Pour les élèves inscrits au service de garde, le personnel assure la surveillance pour les périodes entendues avec les parents.

En dehors de ces périodes, l'école se dégage de toute responsabilité. La surveillance devient la responsabilité des parents.

20. Téléphone

L'élève peut se servir du téléphone pour une urgence seulement et avec une autorisation d'un adulte de l'école. Il est interdit que l'élève ait un cellulaire en sa possession.

18. Élèves qui circulent à pied ou à vélo

Les élèves doivent respecter les points de traverse. Une brigadière est en service le matin et le midi pour faciliter la traverse du Boul. Lemire aux intersections des rues St-Laurent et St-Damase et une autre brigadière assure la traverse au coin de la rue St-Damase et de la 13^e avenue. Le matin, les élèves peuvent arriver sur la cour dès **8 h 30**. Au retour du dîner, ils peuvent entrer à partir de **13 h 15**. En dehors de ces heures, il n'y a aucune surveillance pour assurer la sécurité des enfants.

19. Surveillance à l'école

Pour les élèves qui ne sont pas inscrits au service de garde, l'école assure la surveillance à partir de **8 h 30** jusqu'au départ des autobus le soir à 15 h 50. Pour les élèves qui ne sont pas inscrits au service des dîneurs ou au service de garde du midi, la surveillance est assurée à partir de **13 h 15**. Les cours débutent à 13 h 19.

Pour les élèves inscrits au service de garde, le personnel assure la surveillance pour les périodes entendues avec les parents.

En dehors de ces périodes, l'école se dégage de toute responsabilité. La surveillance devient la responsabilité des parents.

20. Téléphone

L'élève peut se servir du téléphone pour une urgence seulement et avec une autorisation d'un adulte de l'école. Il est interdit que l'élève ait un cellulaire en sa possession.

21. Visite à l'école

Vous devez vous présenter au **secrétariat** dès votre arrivée à l'école. Pour des raisons de sécurité et pour assurer la discrétion des interventions, toute personne doit obtenir **l'autorisation de la direction ou de la secrétaire pour se déplacer dans l'école ou sur la cour pendant les récréations et les plein-airs.**

Nous vous demandons de prendre rendez-vous si vous désirez rencontrer une enseignante, un enseignant ou tout autre personnel de l'école. **Toute visite impromptue dérange la routine habituelle et nuit au bon fonctionnement des enfants** ainsi qu'à leurs apprentissages.

22. Retour à la maison en cours de journée

a) Fermeture et tempête

Nous demandons aux parents d'être très vigilants lors de ces journées de fermeture possible. À ce moment-là, la radio devient le moyen de transmission des informations et sur le site de la Commission scolaire des Chênes www.csdeschenes.qc.ca.

Nous demandons donc aux parents d'écouter la radio et de réagir en communiquant avec l'école, s'il y a lieu.

b) Maladie ou autre motif

Aucun élève ne sera retourné à la maison sans que l'école n'ait pu rejoindre un des parents ou une personne désignée par eux.

21. Visite à l'école

Vous devez vous présenter au **secrétariat** dès votre arrivée à l'école. Pour des raisons de sécurité et pour assurer la discrétion des interventions, toute personne doit obtenir **l'autorisation de la direction ou de la secrétaire pour se déplacer dans l'école ou sur la cour pendant les récréations et les plein-airs.**

Nous vous demandons de prendre rendez-vous si vous désirez rencontrer une enseignante, un enseignant ou tout autre personnel de l'école. **Toute visite impromptue dérange la routine habituelle et nuit au bon fonctionnement des enfants** ainsi qu'à leurs apprentissages.

22. Retour à la maison en cours de journée

a) Fermeture et tempête

Nous demandons aux parents d'être très vigilants lors de ces journées de fermeture possible. À ce moment-là, la radio devient le moyen de transmission des informations et sur le site de la Commission scolaire des Chênes www.csdeschenes.qc.ca.

Nous demandons donc aux parents d'écouter la radio et de réagir en communiquant avec l'école, s'il y a lieu.

b) Maladie ou autre motif

Aucun élève ne sera retourné à la maison sans que l'école n'ait pu rejoindre un des parents ou une personne désignée par eux.

23. Exercice d'urgence

Chaque année, nous prévoyons au moins deux exercices de feu. Un plan d'évacuation est affiché dans chaque local de l'école et des extincteurs sont accessibles à l'intérieur de l'école.

24. Déplacement des élèves à l'intérieur de l'école

Il est interdit de circuler en classe ou dans les corridors sans chaussures. Nous demandons aux élèves d'avoir une paire de chaussure pour l'extérieur et une pour l'intérieur.

L'élève qui doit circuler seul dans l'école doit avoir un laissez-passer de son enseignant(e).

25. Récréations

a) Aire de jeux

Les élèves jouent dans la zone désignée pour leur groupe-classe. Une aire de jeux libres est à la disposition des élèves qui doivent s'assurer d'avoir leur matériel de jeu.

b) Sécurité

Si un ballon est projeté hors de la cour, le personnel qui surveille ira chercher le ballon, aucun élève ne sera autorisé à sortir.

Règle générale, aucun élève n'est autorisé à rester à l'intérieur de l'école lors des récréations, à moins d'une situation particulière.

23. Exercice d'urgence

Chaque année, nous prévoyons au moins deux exercices de feu. Un plan d'évacuation est affiché dans chaque local de l'école et des extincteurs sont accessibles à l'intérieur de l'école.

24. Déplacement des élèves à l'intérieur de l'école

Il est interdit de circuler en classe ou dans les corridors sans chaussures. Nous demandons aux élèves d'avoir une paire de chaussure pour l'extérieur et une pour l'intérieur.

L'élève qui doit circuler seul dans l'école doit avoir un laissez-passer de son enseignant(e).

25. Récréations

a) Aire de jeux

Les élèves jouent dans la zone désignée pour leur groupe-classe. Une aire de jeux libres est à la disposition des élèves qui doivent s'assurer d'avoir leur matériel de jeu.

b) Sécurité

Si un ballon est projeté hors de la cour, le personnel qui surveille ira chercher le ballon, aucun élève ne sera autorisé à sortir.

Règle générale, aucun élève n'est autorisé à rester à l'intérieur de l'école lors des récréations, à moins d'une situation particulière.

Dans le cas d'un enfant malade, un billet signé des parents est nécessaire.

c) Blessure ou conflit sur la cour de récréation

Si l'élève rencontre des problèmes sur la cour de récréation (chicane, blessure, intimidation, etc.), il doit en aviser immédiatement le personnel de surveillance.

Par la suite, si l'enfant a besoin d'aide pour régler le conflit, il peut à en parler à son titulaire. La psychoéducatrice intervient lorsque cela est nécessaire.

26. Devoirs et leçons



Les travaux scolaires doivent être présentés avec soin et remis au moment demandé par l'enseignante ou l'enseignant. Ces travaux aident à mieux comprendre la matière. L'étude doit aussi tenir une place importante.

Il peut arriver également que le titulaire exige un travail supplémentaire comme conséquence logique d'un comportement inadéquat.

Dans le cas d'un enfant malade, un billet signé des parents est nécessaire.

c) Blessure ou conflit sur la cour de récréation

Si l'élève rencontre des problèmes sur la cour de récréation (chicane, blessure, intimidation, etc.), il doit en aviser immédiatement le personnel de surveillance.

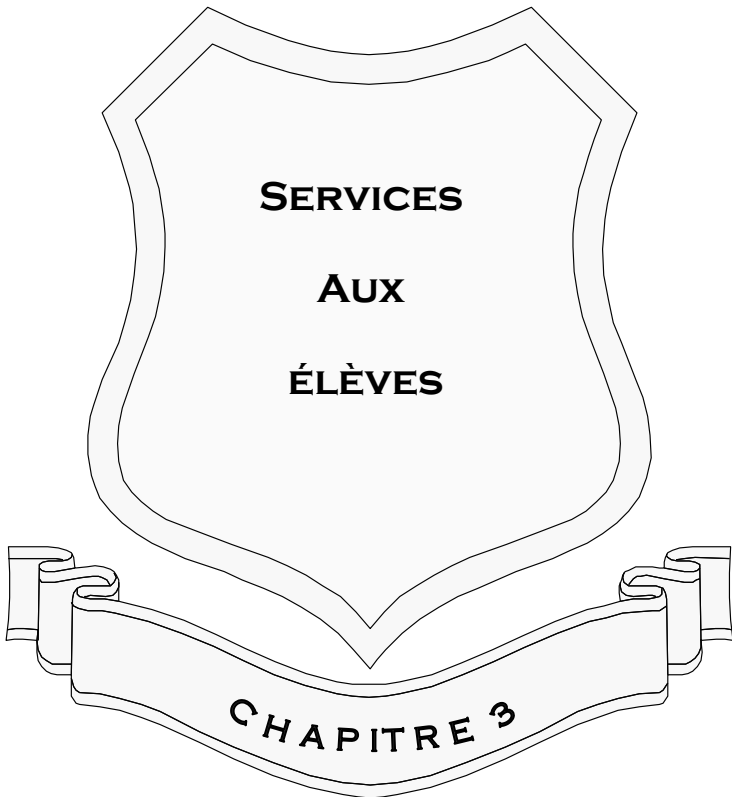
Par la suite, si l'enfant a besoin d'aide pour régler le conflit, il peut à en parler à son titulaire. La psychoéducatrice intervient lorsque cela est nécessaire

26. Devoirs et leçons

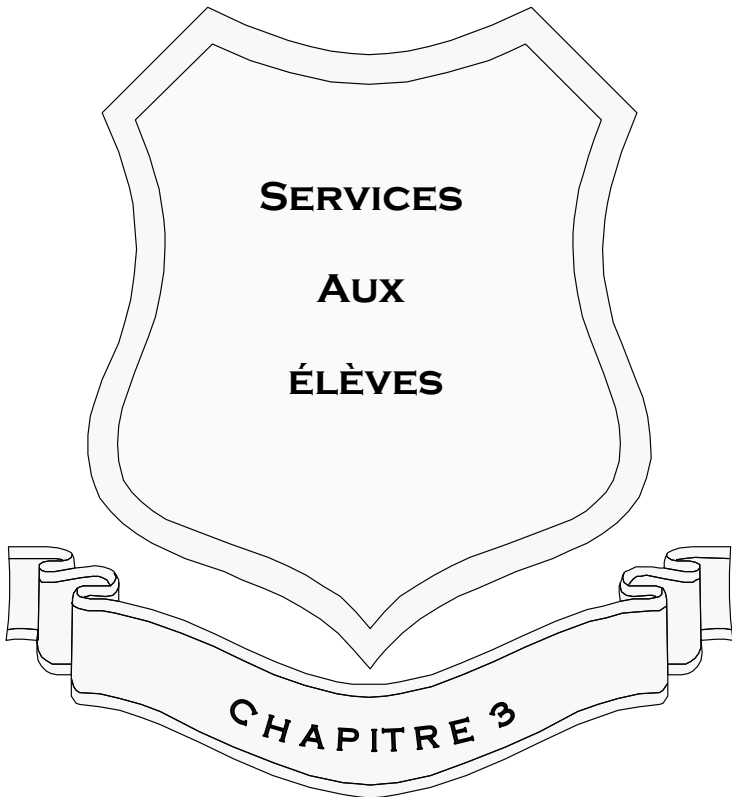


Les travaux scolaires doivent être présentés avec soin et remis au moment demandé par l'enseignante ou l'enseignant. Ces travaux aident à mieux comprendre la matière. L'étude doit aussi tenir une place importante.

Il peut arriver également que le ou la titulaire exige un travail supplémentaire comme conséquence logique d'un comportement inadéquat.



Services complémentaires
offerts à l'école



Services complémentaires
offerts à l'école

1. Soins de santé – Hygiéniste dentaire

C'est une personne-ressource auprès des enfants, du personnel enseignant et des parents, qui relève du CLSC Drummond.

Elle a comme fonction les tâches suivantes :

- information sur la santé dentaire dans les groupes de la maternelle
- dépistage dentaire des élèves de la maternelle
- suivi dentaire des élèves à risque (1^{re} à 3^e année)

2. Soins de santé – Infirmière

Cette personne est disponible sur demande et relève du CLSC Drummond. C'est une personne-ressource auprès des enfants, du personnel enseignant et des parents.

Elle a comme fonction les tâches suivantes :

- Vérifie les fiches-santé en début d'année et fait la liste des élèves allergiques.
- Forme le personnel de l'école pour l'administration d'un EpiPen ou d'un Twinject.
- fait de la vaccination
- Offre de la formation en classe pour la prévention (maladie contagieuse, sexualité, tabagisme, etc.)
- Informe sur les bonnes habitudes alimentaires.

1. Soins de santé – Hygiéniste dentaire

C'est une personne-ressource auprès des enfants, du personnel enseignant et des parents, qui relève du CLSC Drummond.

Elle a comme fonction les tâches suivantes :

- information sur la santé dentaire dans les groupes de la maternelle
- dépistage dentaire des élèves de la maternelle
- suivi dentaire des élèves à risque (1^{re} à 3^e année)

2. Soins de santé – Infirmière

Cette personne est disponible sur demande et relève du CLSC Drummond. C'est une personne-ressource auprès des enfants, du personnel enseignant et des parents.

Elle a comme fonction les tâches suivantes :

- Vérifie les fiches-santé en début d'année et fait la liste des élèves allergiques.
- Forme le personnel de l'école pour l'administration d'un EpiPen ou d'un Twinject.
- fait de la vaccination
- Offre de la formation en classe pour la prévention (maladie contagieuse, sexualité, tabagisme, etc.)
- Informe sur les bonnes habitudes alimentaires.

3. Intervenante sociale

Les familles peuvent recevoir le soutien ou l'aide du travailleur social du CLSC Drummond sur demande de votre part. Pour une urgence, vous pouvez le rejoindre au 819-474-2572.

Elle peut vous aider à :

- comprendre les comportements de votre enfant;
- améliorer votre relation parent-enfant;
- trouver des solutions à certaines difficultés;
- connaître différents services offerts;
- vous supporter dans des moments difficiles qui affectent votre enfant (décès, maladie, séparation, divorce, etc.).

4. Service d'orthopédagogie

C'est un service offert aux enfants en difficulté d'apprentissage. L'orthopédagogue informe les parents de l'élève dont elle assure le suivi. Elle agit aussi à titre préventif au niveau préscolaire.

5. Service de psychologie

À la suite d'une demande faite au préalable à la direction et sur autorisation des parents, le psychologue peut procéder à une évaluation et un suivi, au besoin, auprès de l'enfant. Il présente les résultats aux parents. Il fait des références extérieures au besoin. Il suggère des solutions ou des stratégies pour améliorer la réussite des élèves.

3. Intervenante sociale

Les familles peuvent recevoir le soutien ou l'aide du travailleur social du CLSC Drummond sur demande de votre part. Pour une urgence, vous pouvez le rejoindre au 819-474-2572.

Elle peut vous aider à :

- comprendre les comportements de votre enfant;
- améliorer votre relation parent-enfant;
- trouver des solutions à certaines difficultés;
- connaître différents services offerts;
- vous supporter dans des moments difficiles qui affectent votre enfant (décès, maladie, séparation, divorce, etc.).

4. Service d'orthopédagogie

C'est un service offert aux enfants en difficulté d'apprentissage. L'orthopédagogue informe les parents de l'élève dont elle assure le suivi. Elle agit aussi à titre préventif au niveau préscolaire.

5. Service de psychologie

À la suite d'une demande faite au préalable à la direction et sur autorisation des parents, le psychologue peut procéder à une évaluation et un suivi, au besoin, auprès de l'enfant. Il présente les résultats aux parents. Il fait des références extérieures au besoin. Il suggère des solutions ou des stratégies pour améliorer la réussite des élèves.

6. Service de psychoéducation

La psychoéducatrice intervient auprès des élèves de l'école:

- participe avec l'équipe multidisciplinaire aux études de cas dans le but de déterminer les mesures nécessaires à la rééducation et aux plans d'intervention;
- rencontre individuellement certains élèves présentant des difficultés spécifiques pour favoriser leur bon fonctionnement;
- établit des contacts étroits avec des parents, le personnel enseignant et les autres professionnels impliqués;
- intervient et anime des programmes de prévention pour développer les habiletés sociales et travailler la résolution de conflits pour améliorer les comportements
- assiste le personnel enseignant et la direction pour trouver des moyens appropriés d'intervention.

7. Service d'éducation spécialisée

La technicienne en éducation spécialisée :

- participe et applique le plan d'intervention adapté;
- assure un suivi des élèves de l'école;
- collabore avec les parents et le personnel enseignant.

8. Service d'orthophonie

Ce service est offert au centre administratif de la commission scolaire pour les élèves ayant des difficultés au niveau du langage. Un formulaire est disponible à l'école.

6. Service de psychoéducation

La psychoéducatrice intervient auprès des élèves de l'école:

- participe avec l'équipe multidisciplinaire aux études de cas dans le but de déterminer les mesures nécessaires à la rééducation et aux plans d'intervention;
- rencontre individuellement certains élèves présentant des difficultés spécifiques pour favoriser leur bon fonctionnement;
- établit des contacts étroits avec des parents, le personnel enseignant et les autres professionnels impliqués;
- Intervient et anime des programmes de prévention pour développer les habiletés sociales et travailler la résolution de conflits pour améliorer les comportements
- assiste le personnel enseignant et la direction pour trouver des moyens appropriés d'intervention.

7. Service d'éducation spécialisée

La technicienne en éducation spécialisée :

- participe et applique le plan d'intervention adapté;
- assure un suivi des élèves de l'école;
- collabore avec les parents et le personnel enseignant.

8. Service d'orthophonie

Ces services sont offerts au centre administratif de la commission scolaire pour les élèves ayant des difficultés au niveau du langage. Un formulaire est disponible à l'école.

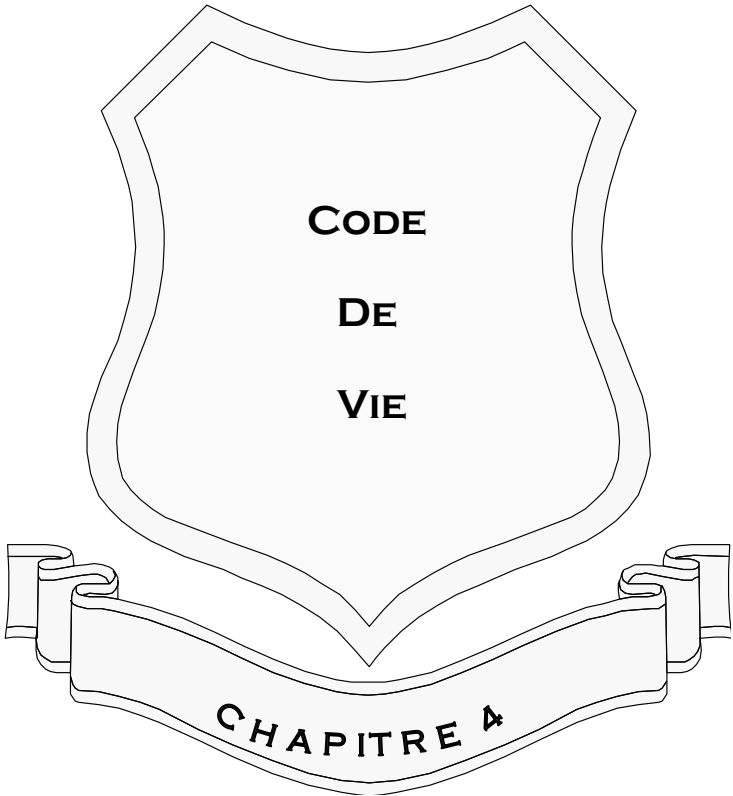
10. Partenariat avec la sûreté du Québec

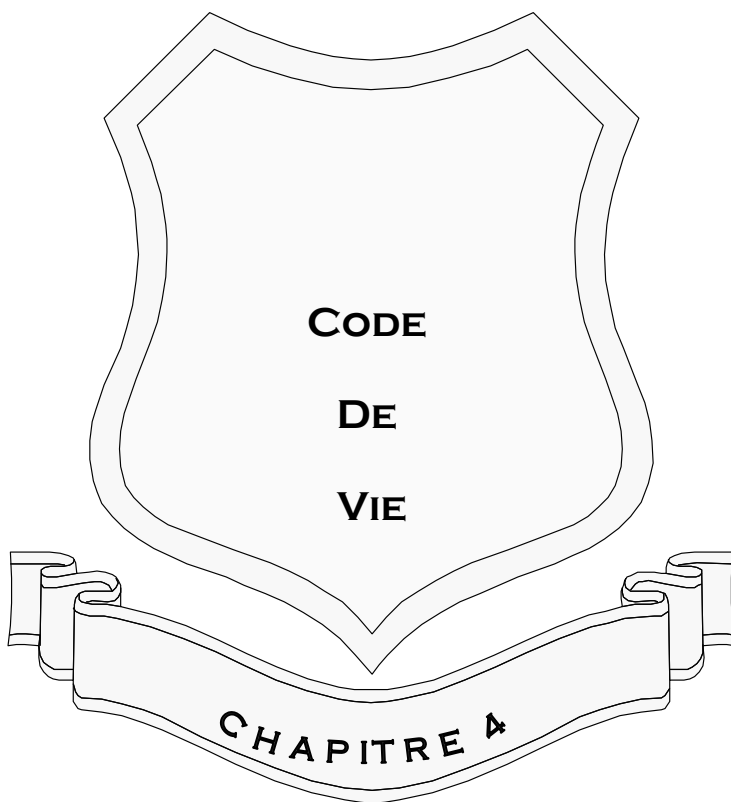
À tous les ans, la SQ offre des ateliers de prévention tel que : la sécurité lors de l'Halloween et à vélo, les inconnus, l'intimidation, le taxage et se familiariser au travail des policiers.

10. Partenariat avec la sûreté du Québec

À tous les ans, la SQ offre des ateliers de prévention tel que : la sécurité lors de l'Halloween et à vélo, les inconnus, l'intimidation, le taxage et se familiariser au travail des policiers.

Règles de vie
de
notre école





Règles de vie
de
notre école

- ✓ Respect
- ✓ Responsabilité
- ✓ Persévérance



L'équipe-école de Sainte-Marie et Notre-Dame-du-Rosaire reconnaît qu'il est important de promouvoir et de renforcer activement des comportements appropriés et positifs chez les élèves afin de favoriser et maintenir un milieu d'apprentissage et d'enseignement sécuritaire dans lequel tous les élèves peuvent atteindre leur plein potentiel. Pour ce faire, les membres du personnel de l'école ont décidé d'entreprendre la mise en œuvre du **Programme de soutien aux comportements positifs** (SCP) depuis septembre 2019. Ce système est reconnu comme étant une approche gagnante et ses fondements reposent sur la recherche. Un continuum d'interventions, d'appui et de conséquences accompagne le système. Nous renforçons les comportements positifs tout en aidant les élèves à faire des bons choix.

Afin de favoriser une responsabilisation progressive de l'élève, nous avons mis en œuvre une approche fondée sur un système de renforcement (conséquences positives) qui développe la motivation de l'élève. De plus, les attentes comportementales enseignées et renforcées en lien avec les valeurs de l'école permettent le transfert de ces habiletés dans la vie de tous les jours. Vous trouverez, un peu plus loin, les comportements spécifiques attendus des élèves dans les différents lieux de l'école.

- ✓ Respect
- ✓ Responsabilité
- ✓ Persévérance



L'équipe-école de Sainte-Marie et Notre-Dame-du-Rosaire reconnaît qu'il est important de promouvoir et de renforcer activement des comportements appropriés et positifs chez les élèves afin de favoriser et maintenir un milieu d'apprentissage et d'enseignement sécuritaire dans lequel tous les élèves peuvent atteindre leur plein potentiel. Pour ce faire, les membres du personnel de l'école ont décidé d'entreprendre la mise en œuvre du **Programme de soutien aux comportements positifs** (SCP) depuis septembre 2019. Ce système est reconnu comme étant une approche gagnante et ses fondements reposent sur la recherche. Un continuum d'interventions, d'appui et de conséquences accompagne le système. Nous renforçons les comportements positifs tout en aidant les élèves à faire des bons choix.

Afin de favoriser une responsabilisation progressive de l'élève, nous avons mis en œuvre une approche fondée sur un système de renforcement (conséquences positives) qui développe la motivation interne de l'élève. De plus, les attentes comportementales enseignées et renforcées en lien avec les valeurs de l'école permettent le transfert de ces habiletés dans la vie de tous les jours. Vous trouverez, un peu plus loin, les comportements spécifiques attendus des élèves dans les différents lieux de l'école.

| Nos règles de vie | Salle de classe et local hors-jeu | Corridors / Escaliers | | Toilettes | |
|--|---|---|---|---|--|
| | | Heures de cours | Entrées et sorties | | |
| Nos attentes | <u>RESPECT</u> | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Je suis calme et à l'écoute. ♦ Je lève la main pour demander la parole et j'attends mon tour. ♦ Je prends soin des autres et du matériel. | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Je circule calmement et en silence. ♦ Je garde mes pieds et mes mains pour moi. | <ul style="list-style-type: none"> ♦ En entrant dans l'école, je circule calmement et en silence. ♦ Je m'occupe de moi-même. ♦ Je respecte l'espace des autres (mes mains et mes pieds pour moi). ♦ En sortant, je suis en silence. | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Je respecte l'intimité des autres et la mienne. ♦ Je garde mon environnement propre. ♦ Je tire ma chasse d'eau. ♦ Je garde silence. |
| | Je fais de bons gestes et j'ai de bonnes paroles envers moi-même et les autres. J'apprends à vivre avec les différences des autres. | | | | |
| | <u>RESPONSABILITÉ</u> | <ul style="list-style-type: none"> ♦ J'arrive à l'heure ♦ J'ai le matériel nécessaire. ♦ Je remets mes travaux à temps. ♦ Je m'applique dans mon travail. | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Je prends mon rang habituel. ♦ Je regarde en avant pour circuler. ♦ Je circule à droite en marchant. ♦ Je me rends directement à l'endroit prévu | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Je circule à droite en marchant. ♦ Je me rends directement à l'endroit prévu. ♦ Je m'habille/ me déshabille rapidement devant mon crochet et je garde mon espace rangé. | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Je vais directement aux toilettes. ♦ Je me lave les mains en évitant le gaspillage. ♦ Je retourne rapidement en classe ou dans mon rang. |
| | J'adopte des comportements sécuritaires. Je suis les consignes de l'adulte en tout temps. | | | | |
| <u>PERSÉVÉRANCE</u> | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Je fournis les efforts au meilleur de ma capacité. ♦ J'adopte une attitude positive. | | | | |
| Je suis un bon exemple pour mes pairs en tout temps | | | | | |

| Nos règles de vie | | Salle de classe et local hors-jeu | Corridors / Escaliers | | Toilettes |
|--|---|---|---|---|--|
| | | | Heures de cours | Entrées et sorties | |
| Nos attentes | <u>RESPECT</u> | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Je suis calme et à l'écoute. ♦ Je lève la main pour demander la parole et j'attends mon tour. ♦ Je prends soin des autres et du matériel. | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Je circule calmement et en silence. ♦ Je garde mes pieds et mes mains pour moi. | <ul style="list-style-type: none"> ♦ En entrant dans l'école, je circule calmement et en silence. ♦ Je m'occupe de moi-même. ♦ Je respecte l'espace des autres (mes mains et mes pieds pour moi). ♦ En sortant, je suis en silence. | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Je respecte l'intimité des autres et la mienne. ♦ Je garde mon environnement propre. ♦ Je tire ma chasse d'eau. ♦ Je garde silence. |
| | Je fais de bons gestes et j'ai de bonnes paroles envers moi-même et les autres. J'apprends à vivre avec les différences des autres. | | | | |
| | <u>RESPONSABILITÉ</u> | <ul style="list-style-type: none"> ♦ J'arrive à l'heure ♦ J'ai le matériel nécessaire. ♦ Je remets mes travaux à temps. ♦ Je m'applique dans mon travail. | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Je prends mon rang habituel. ♦ Je regarde en avant pour circuler. ♦ Je circule à droite en marchant. ♦ Je me rends directement à l'endroit prévu | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Je circule à droite en marchant. ♦ Je me rends directement à l'endroit prévu. ♦ Je m'habille/ me déshabille rapidement devant mon crochet et je garde mon espace rangé. | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Je vais directement aux toilettes. ♦ Je me lave les mains en évitant le gaspillage. ♦ Je retourne rapidement en classe ou dans mon rang. |
| | J'adopte des comportements sécuritaires. Je suis les consignes de l'adulte en tout temps. | | | | |
| <u>PERSÉVÉRANCE</u> | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Je fournis les efforts au meilleur de ma capacité. ♦ J'adopte une attitude positive. | | | | |
| Je suis un bon exemple pour mes pairs en tout temps | | | | | |

| Nos règles de vie | Bibliothèque /Laboratoire d'informatique | Aires de dîner | Service de garde | Cour d'école |
|--|--|---|---|--|
| Nos attentes | RESPECT | <ul style="list-style-type: none"> ♦J'entretiens une conversation à voix basse. ♦Je garde le silence lorsque j'entends le signal. ♦Je respecte l'espace des autres. ♦Je garde ma place propre. | <ul style="list-style-type: none"> ♦J'utilise un ton de voix approprié. ♦Je prends soin des autres et du matériel. ♦ Je garde le silence lorsque j'entends le signal. ♦ Je respecte les consignes des éducateurs/éducatrices. | <ul style="list-style-type: none"> ♦Je respecte les zones de jeux. ♦Je joue au jeu en respectant les règles. ♦J'ai un bon esprit sportif et j'accepte les autres dans mes jeux. |
| | Je fais de bons gestes et j'ai de bonnes paroles envers moi-même et les autres. J'apprends à vivre avec les différences des autres. | | | |
| Nos attentes | RESPONSABILITÉ | <ul style="list-style-type: none"> ♦Je reste assis à ma place. ♦Je lève la main pour faire une demande. ♦Je garde ma nourriture pour moi. ♦Après avoir mangé, je me rends rapidement à l'endroit désigné. | <ul style="list-style-type: none"> ♦Je participe activement à l'activité proposée. ♦Je range le matériel. ♦J'avise mon éducateur/trice de mes déplacements, quand j'arrive et quand je quitte le service de garde. ♦Je cesse de jouer et je me prépare dès l'arrivée de mon parent. | <ul style="list-style-type: none"> ♦Je m'assure de sortir et de rapporter le matériel de jeux. ♦ Je prends mon rang rapidement au son de la cloche. |
| | J'adopte des comportements sécuritaires. Je suis les consignes de l'adulte en tout temps. | | | |
| PERSÉVÉRANCE | <ul style="list-style-type: none"> ♦Je choisis un livre et je lis. ♦Je poursuis la tâche demandée. | | <ul style="list-style-type: none"> ♦Je règle pacifiquement mes conflits. | <ul style="list-style-type: none"> ♦Je règle pacifiquement mes conflits. ♦Je participe activement en étant positif. |
| Je suis un bon exemple pour mes pairs en tout temps | | | | |

| Nos règles de vie | Bibliothèque /Laboratoire d'informatique | Aires de dîner | Service de garde | Cour d'école |
|---|---|--|---|---|
| Nos attentes | RESPECT | <ul style="list-style-type: none"> ♦J'entretiens une conversation à voix basse. ♦Je garde le silence lorsque j'entends le signal. ♦Je respecte l'espace des autres. ♦Je garde ma place propre. | <ul style="list-style-type: none"> ♦J'utilise un ton de voix approprié. ♦Je prends soin des autres et du matériel. ♦ Je garde le silence lorsque j'entends le signal. ♦ Je respecte les consignes des éducateurs/éducatrices. | <ul style="list-style-type: none"> ♦Je respecte les zones de jeux. ♦Je joue au jeu en respectant les règles. ♦J'ai un bon esprit sportif et j'accepte les autres dans mes jeux. |
| | <p>Je fais de bons gestes et j'ai de bonnes paroles envers moi-même et les autres. J'apprends à vivre avec les différences des autres.</p> | | | |
| | RESPONSABILITÉ | <ul style="list-style-type: none"> ♦Je me concentre sur la tâche demandée. ♦Je replace les chaises et le matériel au bon endroit. ♦Je vais sur des sites Internet adéquats. | <ul style="list-style-type: none"> ♦Je reste assis à ma place. ♦Je lève la main pour faire une demande. ♦Je garde ma nourriture pour moi. ♦Après avoir mangé, je me rends rapidement à l'endroit désigné. | <ul style="list-style-type: none"> ♦Je participe activement à l'activité proposée. ♦Je range le matériel. ♦J'avise mon éducateur/trice de mes déplacements, quand j'arrive et quand je quitte le service de garde. ♦Je cesse de jouer et je me prépare dès l'arrivée de mon parent. |
| <p>J'adopte des comportements sécuritaires. Je suis les consignes de l'adulte en tout temps.</p> | | | | |
| PERSÉVÉRANCE | <ul style="list-style-type: none"> ♦Je choisis un livre et je lis. ♦Je poursuis la tâche demandée. | | <ul style="list-style-type: none"> ♦Je règle pacifiquement mes conflits. ♦Je participe activement en étant positif. | |
| <p>Je suis un bon exemple pour mes pairs en tout temps</p> | | | | |

| Nos règles de vie | | Gymnase | Fin des classes | |
|---|---|---|---|--|
| Nos attentes | RESPECT | <ul style="list-style-type: none"> ♦J'ai un bon esprit sportif. ♦J'inclus les autres dans mes jeux. ♦ Je respecte les consignes de l'éducateur /éducatrice physique. | Attente | Autobus |
| | | | <ul style="list-style-type: none"> ♦Je quitte rapidement la cour d'école si je suis marcheur. ♦Je laisse mes effets personnels au vestiaire et je me rends rapidement au gymnase pour les présences au SDG. ♦Je m'empresse de rejoindre mon rang d'autobus et j'y reste. ♦Je fais attention aux autres près de moi. | <ul style="list-style-type: none"> ♦Je fais attention aux autres près de moi. ♦J'adopte le niveau de voix demandé. ♦ Je respecte les consignes du conducteur d'autobus. |
| | <p>Je fais de bons gestes et j'ai de bonnes paroles envers moi-même et les autres. J'apprends à vivre avec les différences des autres.</p> | | | |
| | RESPONSABILITÉ | <ul style="list-style-type: none"> ♦J'utilise et range le matériel adéquatement. ♦Je porte des vêtements appropriés pour le cours d'éducation physique. | Attente | Autobus |
| | | | <ul style="list-style-type: none"> ♦Quand je quitte, j'apporte tout le matériel dont j'aurai besoin sans retour dans la classe. | <ul style="list-style-type: none"> ♦Au signal, je me dirige rapidement à mon autobus. ♦ Je m'assois à l'endroit indiqué par le chauffeur. ♦Je reste à ma place |
| | <p>J'adopte des comportements sécuritaires. Je suis les consignes de l'adulte en tout temps.</p> | | | |
| PERSÉVÉRANCE | <ul style="list-style-type: none"> ♦Je participe activement en étant positif. | Attente | Autobus | |
| | | <ul style="list-style-type: none"> ♦Je suis patient(e). | | |
| <p>Je suis un bon exemple pour mes pairs en tout temps</p> | | | | |

| Nos règles de vie | Gymnase | Fin des classes | | |
|---|---|---|---|--|
| Nos attentes | RESPECT | <ul style="list-style-type: none"> ♦J'ai un bon esprit sportif. | Attente | Autobus |
| | | <ul style="list-style-type: none"> ♦J'inclus les autres dans mes jeux. ♦ Je respecte les consignes de l'éducateur /éducatrice physique. | <ul style="list-style-type: none"> ♦Je quitte rapidement la cour d'école si je suis marcheur. ♦Je laisse mes effets personnels au vestiaire et je me rends rapidement au gymnase pour les présences au SDG. ♦Je m'empresse de rejoindre mon rang d'autobus et j'y reste. ♦Je fais attention aux autres près de moi. | <ul style="list-style-type: none"> ♦Je fais attention aux autres près de moi. ♦J'adopte le niveau de voix demandé. ♦ Je respecte les consignes du conducteur d'autobus. |
| | <p>Je fais de bons gestes et j'ai de bonnes paroles envers moi-même et les autres. J'apprends à vivre avec les différences des autres.</p> | | | |
| | RESPONSABILITÉ | <ul style="list-style-type: none"> ♦J'utilise et range le matériel adéquatement. | Attente | Autobus |
| | | <ul style="list-style-type: none"> ♦Je porte des vêtements appropriés pour le cours d'éducation physique. | <ul style="list-style-type: none"> ♦Quand je quitte, j'apporte tout le matériel dont j'aurai besoin sans retour dans la classe. | <ul style="list-style-type: none"> ♦Au signal, je me dirige rapidement à mon autobus. ♦Je m'assois à l'endroit indiqué par le chauffeur. ♦Je reste à ma place |
| | <p>J'adopte des comportements sécuritaires. Je suis les consignes de l'adulte en tout temps.</p> | | | |
| PERSÉVÉRANCE | <ul style="list-style-type: none"> ♦Je participe activement en étant positif. | Attente | Autobus | |
| | | <ul style="list-style-type: none"> ♦Je suis patient(e). | | |
| <p>Je suis un bon exemple pour mes pairs en tout temps</p> | | | | |

Types de renforcements

Afin d'augmenter la fréquence des comportements adaptés, les enseignants et les intervenants de l'école doivent donner des Étoiles. Les Étoiles doivent être remis de façon aléatoire, l'objectif étant de développer la motivation intrinsèque.

Ces Étoiles sont comptabilisés par le ou la titulaire.

Lorsqu'un élève a accumulé 5 Étoiles, il se choisit un privilège individuel.

Quand les élèves d'une classe ont un total de 120 Étoiles, ils se méritent **tous** une célébration-classe pour célébrer leurs efforts. Un élève du groupe informe la direction de la tenue de leur célébration-classe et va l'afficher sur le visuel de l'école. La direction en fait l'annonce à l'audio-vox.

Lorsque nous atteignons un minimum de 2 célébrations-classe par groupe, une célébration des efforts a lieu pour **tous les élèves** de l'école.

Types de renforcements

Afin d'augmenter la fréquence des comportements adaptés, les enseignants et les intervenants de l'école doivent donner des Étoiles. Les Étoiles doivent être remis de façon aléatoire, l'objectif étant de développer la motivation intrinsèque.

Ces Étoiles sont comptabilisés par le ou la titulaire.

Lorsqu'un élève a accumulé 5 Étoiles, il se choisit un privilège individuel.

Quand les élèves d'une classe ont un total de 120 Étoiles, ils se méritent **tous** une célébration-classe pour célébrer leurs efforts. Un élève du groupe informe la direction de la tenue de leur célébration-classe et va l'afficher sur le visuel de l'école. La direction en fait l'annonce à l'audio-vox.

Lorsque nous atteignons un minimum de 2 célébrations-classe par groupe, une célébration des efforts a lieu pour **tous les élèves** de l'école.

Gestion des écarts de conduites

Voici quelques exemples de conséquences que votre enfant pourra recevoir s'il ne respecte pas les règles de vie de l'école.

S'il présente des difficultés particulières et répétitives, il pourrait recevoir de l'aide d'un professionnel de l'école (relation d'aide).

Au contraire, s'il présente un bon comportement ou des améliorations, l'équipe-école se fera un plaisir de le valoriser de différentes façons (conséquences positives).

CONSÉQUENCES NÉGATIVES OU RÉPARATRICES

- Pratiquer le comportement attendu;
- Gestes de réparation;
- Rendre service à la personne concernée;
- Remplacer le matériel endommagé;
- Réparer ou nettoyer les dégâts causés;
- Rédiger une lettre d'excuses;
- Réflexion personnelle sur le geste posé;
- Perte de privilèges;
- Se faire confisquer l'objet interdit (pour la journée ou plus longtemps);
- Faire des petits travaux communautaires;
- Reprise du temps perdu (sur l'heure du dîner, après la classe, sur une journée de congé pédagogique);
- Retrait des récréations;
- Communication aux parents;
- Retrait temporaire de la classe (la durée peut varier selon le cas);
- Suspension à l'école ou à la maison avec du travail à compléter;
- Rencontre avec les autorités policières.

RELATION D'AIDE

- Retour sur le comportement et recherche de solutions;
- Accompagnement par un TES;
- Rencontre avec la direction;
- Rencontre avec les parents;
- Élaboration d'un plan d'intervention.

Gestion des écarts de conduites

Voici quelques exemples de conséquences que votre enfant pourra recevoir s'il ne respecte pas les règles de vie de l'école.

S'il présente des difficultés particulières et répétitives, il pourrait recevoir de l'aide d'un professionnel de l'école (relation d'aide).

Au contraire, s'il présente un bon comportement ou des améliorations, l'équipe-école se fera un plaisir de le valoriser de différentes façons (conséquences positives).

CONSÉQUENCES NÉGATIVES OU RÉPARATRICES

- Pratiquer le comportement attendu;
- Gestes de réparation;
- Rendre service à la personne concernée;
- Remplacer le matériel endommagé;
- Réparer ou nettoyer les dégâts causés;
- Rédiger une lettre d'excuses;
- Réflexion personnelle sur le geste posé;
- Perte de privilèges;
- Se faire confisquer l'objet interdit (pour la journée ou plus longtemps);
- Faire des petits travaux communautaires;
- Reprise du temps perdu (le mardi ou le jeudi, après la classe);
- Retrait des récréations;
- Communication aux parents;
- Retrait temporaire de la classe (la durée peut varier selon le cas);
- Suspension à l'école ou à la maison avec du travail à compléter;
- Rencontre avec les autorités policières.

RELATION D'AIDE

- Retour sur le comportement et recherche de solutions;
- Accompagnement par un TES;
- Rencontre avec la direction;
- Rencontre avec les parents;
- Élaboration d'un plan d'intervention.

CONSÉQUENCES POSITIVES

- Recevoir des félicitations;
- Être reconnu par les adultes de l'école et les autres élèves;
- Être fier de soi;
- Recevoir un Étoile;
- Recevoir un privilège individuel;
- Recevoir une récompense de classe;
- Participer à une célébration école.

Tous les parents de l'école seront invités à nous appuyer en signant la feuille d'autorisation pour du temps perdu/temps repris les mardis et jeudis après l'école (de 15h40 à 16h40).

Si un élève se rend à cette conséquence, le parent sera avisé au moins 24h à l'avance.

CONSÉQUENCES POSITIVES

- Recevoir des félicitations;
- Être reconnu par les adultes de l'école et les autres élèves;
- Être fier de soi;
- Recevoir un Étoile;
- Recevoir un privilège individuel;
- Recevoir une récompense de classe;
- Participer à une célébration école.

Tous les parents de l'école seront invités à nous appuyer en signant la feuille d'autorisation pour du temps perdu/temps repris les mardis et jeudis après l'école (de 15h40 à 16h40).

Si un élève se rend à cette conséquence, le parent sera avisé au moins 24h à l'avance.

Code vestimentaire

Le code vestimentaire a été élaboré à partir des critères suivants :

- Assurer la sécurité en tout temps
- Éviter la provocation
- Propreté
- Avoir un même code vestimentaire pour tous les élèves, peu importe l'âge, même si les problématiques engendrées sont différentes.

Pantalon, short ou jupe :

- Doit cacher les sous-vêtements (fesses)
- Longueur acceptable (au moins mi-cuisse et ne doit pas trop traîner par terre)
- Les chaînes, pics sont interdits

Vêtements couvrant le haut du corps :

- Bretelles larges
- Tissu opaque
- Décolleté convenable
- Qui recouvre le pantalon et la jupe

Chaussures à l'extérieur et dans les déplacements :

- Sécuritaires, permettant de courir et s'amuser sans danger
- Attachées (les sandales doivent avoir une ganse derrière le talon)
- Pour des raisons d'hygiène et de propreté de notre école : l'élève ne peut porter les mêmes chaussures à l'extérieur et à l'intérieur de l'école donc prévoir 2 paires de chaussures.

De façon générale :

- L'élève doit toujours avoir une tenue propre, soignée et décente
- L'élève doit toujours porter des vêtements suffisamment chauds pour supporter un froid normal d'hiver
- Tout couvre-chef (casquette, chapeau, béret, tuque...) est interdit à l'intérieur
- Le « piercing » est interdit
- Les logos ou dessins à connotation violente ou sexuelle, de même que les trous et les déchirures sont interdits
- En ce qui concerne les bijoux, il faut éviter ce qui est accrochant ou ce qui peut entraîner des blessures pour soi-même ou pour un autre élève (ex : les boucles d'oreille de type grandes anneaux)

Les parents doivent identifier les vêtements et le matériel de leur enfant.

Code vestimentaire

Le code vestimentaire a été élaboré à partir des critères suivants :

- Assurer la sécurité en tout temps
- Éviter la provocation
- Propreté
- Avoir un même code vestimentaire pour tous les élèves, peu importe l'âge, même si les problématiques engendrées sont différentes.

Pantalon, short ou jupe :

- Doit cacher les sous-vêtements (fesses)
- Longueur acceptable (au moins mi-cuisse et ne doit pas trop traîner par terre)
- Les chaînes, pics sont interdits

Vêtements couvrant le haut du corps :

- Bretelles larges
- Tissu opaque
- Décolleté convenable
- Qui recouvre le pantalon et la jupe

Chaussures à l'extérieur et dans les déplacements :

- Sécuritaires, permettant de courir et s'amuser sans danger
- Attachées (les sandales doivent avoir une ganse derrière le talon)
- Pour des raisons d'hygiène et de propreté de notre école : l'élève ne peut porter les mêmes chaussures à l'extérieur et à l'intérieur de l'école donc prévoir 2 paires de chaussures.

De façon générale :

- L'élève doit toujours avoir une tenue propre, soignée et décente
- L'élève doit toujours porter des vêtements suffisamment chauds pour supporter un froid normal d'hiver
- Tout couvre-chef (casquette, chapeau, béret, tuque...) est interdit à l'intérieur
- Le « piercing » est interdit
- Les logos ou dessins à connotation violente ou sexuelle, de même que les trous et les déchirures sont interdits
- En ce qui concerne les bijoux, il faut éviter ce qui est accrochant ou ce qui peut entraîner des blessures pour soi-même ou pour un autre élève (ex : les boucles d'oreille de type grandes anneaux)

Les parents doivent identifier les vêtements et le matériel de leur enfant.

ANNEXE AU CODE DE VIE DE L'ÉCOLE

Veillez noter qu'il s'agit d'un ajout ou de précision en regard de la loi sur l'intimidation et la violence. Le code de vie approuvé par le conseil d'établissement le 22 mai 2018 s'applique également.

Définition de l'intimidation selon l'article 13 de la LIP :

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Caractéristiques de l'intimidation :

- 1) Caractère répétitif de l'acte
- 2) Rapport de force inégale
- 3) Sentiment de détresse de la victime

Définition adaptée aux élèves selon Chantal Boutet et Richard Robillard :

L'intimidation, c'est quand tu te moques d'une personne, que tu lui donnes des surnoms, que tu l'humilies, que tu l'exclues, que tu la menaces avec l'intention de lui faire du mal, que ce soit en personne, sur le Web, par texto ou par téléphone, ou encore que tu la frappes.

Définition de la violence selon l'article 13 de la LIP :

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Caractéristiques de la violence :

- 1) Caractère délibéré ou intentionnel de l'acte
- 2) Sentiment de détresse de la victime

ANNEXE AU CODE DE VIE DE L'ÉCOLE

Veillez noter qu'il s'agit d'un ajout ou de précision en regard de la loi sur l'intimidation et la violence. Le code de vie approuvé par le conseil d'établissement le 22 mai 2018 s'applique également.

Définition de l'intimidation selon l'article 13 de la LIP :

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Caractéristiques de l'intimidation :

- 1) Caractère répétitif de l'acte
- 2) Rapport de force inégale
- 3) Sentiment de détresse de la victime

Définition adaptée aux élèves selon Chantal Boutet et Richard Robillard :

L'intimidation, c'est quand tu te moques d'une personne, que tu lui donnes des surnoms, que tu l'humilies, que tu l'exclues, que tu la menaces avec l'intention de lui faire du mal, que ce soit en personne, sur le Web, par texto ou par téléphone, ou encore que tu la frappes.

Définition de la violence selon l'article 13 de la LIP :

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Caractéristiques de la violence :

- 1) Caractère délibéré ou intentionnel de l'acte
- 2.) Sentiment de détresse de la victime

Sanctions disciplinaires pour tout geste d'intimidation ou de violence :

Les sanctions disciplinaires, comme exemples : mesures de réparation, lettre d'excuses, rencontres avec des partenaires sociaux ou autres, ateliers d'habiletés sociales, signalement, etc. seront applicables et évalués selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.

- Le directeur de l'école peut suspendre un élève pour mettre fin à des actes d'intimidation ou de violence. Des mesures d'accompagnement, de remédiation et de réinsertion devront être envisagées.
- Le directeur de l'école avise les parents, qu'en cas de récurrence, sur demande de sa part faite à la commission scolaire en application de l'article 242, l'élève pourra être inscrit dans une autre école ou être expulsé des écoles de la commission scolaire. Dans ce cas, la commission scolaire peut, à la demande d'un directeur d'école, pour une cause juste et suffisante et après avoir donné à l'élève et à ses parents l'occasion d'être entendus, inscrire un élève dans une autre école ou l'expulser de ses écoles; dans ce dernier cas, elle le signale au directeur de la protection de la jeunesse. La commission scolaire doit statuer avec diligence sur la demande du directeur de l'école, au plus tard dans un délai de 10 jours.
- Comme parent, je m'engage à dénoncer tout acte d'intimidation ou de violence vécu ou subi par mon enfant et j'appuie toutes sanctions disciplinaires associés tels que stipulés dans le code de vie et l'annexe au code de vie de l'école.

Sanctions disciplinaires pour tout geste d'intimidation ou de violence :

Les sanctions disciplinaires, comme exemples : mesures de réparation, lettre d'excuses, rencontres avec des partenaires sociaux ou autres, ateliers d'habiletés sociales, signalement, etc. seront applicables et évalués selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.

- Le directeur de l'école peut suspendre un élève pour mettre fin à des actes d'intimidation ou de violence. Des mesures d'accompagnement, de remédiation et de réinsertion devront être envisagées.
- Le directeur de l'école avise les parents, qu'en cas de récurrence, sur demande de sa part faite à la commission scolaire en application de l'article 242, l'élève pourra être inscrit dans une autre école ou être expulsé des écoles de la commission scolaire. Dans ce cas, la commission scolaire peut, à la demande d'un directeur d'école, pour une cause juste et suffisante et après avoir donné à l'élève et à ses parents l'occasion d'être entendus, inscrire un élève dans une autre école ou l'expulser de ses écoles; dans ce dernier cas, elle le signale au directeur de la protection de la jeunesse. La commission scolaire doit statuer avec diligence sur la demande du directeur de l'école, au plus tard dans un délai de 10 jours.
- Comme parent, je m'engage à dénoncer tout acte d'intimidation ou de violence vécu ou subi par mon enfant et j'appuie toutes sanctions disciplinaires associés tels que stipulées dans le code de vie et l'annexe au code de vie de l'école.

Local d'apaisement

Fonctionnement pour l'élève :

1. L'élève peut être dirigé au local hors- jeu pour les motifs suivants (selon les étapes pour se rendre au local hors-jeu)

- Dérange les autres;
- Ne veut pas faire la tâche demandée;
- Respect envers les autres et/ou enseignant;
- Comportement inapproprié (verbal ou physique) **selon le cas.**



Note : comportement physique référence direction selon le cas

2. – Lors de la première visite : l'élève se dirige au local hors-jeu avec du travail fourni *par son enseignant ou voir dans la banque de travaux de l'enseignant à la salle d'apaisement*. L'élève est présent pour la période ou selon l'indication de l'enseignant sur le billet.
3. – Lors de la deuxième visite : même procédure qu'à la première visite
4. – Lors de la troisième visite et les suivantes (une conséquence peut être attribuée à l'élève) : même procédure que les précédentes, mais avec conséquence à déterminer selon la ou les situation(s). (banque de conséquences : reprise récréation, marcher avec l'adulte, reprise midi, temps repris à 15 h 30 après entente avec le parent, planification si proche dans le temps, **perte de récompense fin d'étape, dessin d'excuse, geste de réparation, réflexion, travail supplémentaire**, etc.)

Le local pourrait être utilisé exceptionnellement pour des reprises d'exams ou **travail urgent à finir, mais sans compilation et conséquence pour l'élève.**

Lorsqu'un enfant est malade retour à la maison si possible. Faire appel au secrétariat.

Pour les signatures et devoirs non faits gestion de classe par l'enseignant.

Étapes pour se rendre au local d'apaisement :

1. Avertissement
2. Avertissement
3. Chaise de retrait 5 minutes
4. Local d'apaisement

Local d'apaisement

Fonctionnement pour l'élève :

5. L'élève peut être dirigé au local hors- jeu pour les motifs suivants (selon les étapes pour se rendre au local hors-jeu)
- Dérange les autres;
 - Ne veut pas faire la tâche demandée;
 - Respect envers les autres et/ou enseignant;
 - Comportement inapproprié (verbal ou physique) **selon le cas.**



Note : comportement physique référence direction selon le cas

6. – Lors de la première visite : l'élève se dirige au local hors-jeu avec du travail fourni *par son enseignant ou voir dans la banque de travaux de l'enseignant à la salle d'apaisement*. **L'élève est présent pour la période ou selon l'indication de l'enseignant sur le billet.**
7. – Lors de la deuxième visite : même procédure qu'à la première visite
8. – Lors de la troisième visite et les suivantes (une conséquence peut être attribuée à l'élève) : même procédure que les précédentes, mais avec conséquence à déterminer selon la ou les situation(s). (banque de conséquences : reprise récréation, marcher avec l'adulte, reprise midi, temps repris à 15 h 30 après entente avec le parent, planification si proche dans le temps, **perte de récompense fin d'étape, dessin d'excuse, geste de réparation, réflexion, travail supplémentaire**, etc.)

Le local pourrait être utilisé exceptionnellement pour des reprises d'examens ou **travail urgent à finir, mais sans compilation et conséquence pour l'élève.**

Lorsqu'un enfant est malade retour à la maison si possible. Faire appel au secrétariat.

Pour les signatures et devoirs non faits gestion de classe par l'enseignant.

Étapes pour se rendre au local d'apaisement :

5. Avertissement
6. Avertissement
7. Chaise de retrait 5 minutes
8. Local d'apaisement

Contrat d'utilisation des équipements des technologies de l'information et du réseau Internet

Je m'engage à :

- assurer la sécurité de mes données et informations sur le réseau en gardant mon nom d'utilisateur et mon mot de passe confidentiel
- respecter l'espace mémoire qui m'est accordé et à l'utiliser à des fins scolaires ;
- respecter les droits d'auteur ;
- ne pas utiliser le service à des fins pécuniaires ;
- ne pas utiliser le système dans le but de vendre et de distribuer des substances et des objets illégaux ;
- ne pas modifier la configuration de l'ordinateur et des logiciels ;
- ne pas utiliser le système pour accéder à des endroits ou des systèmes interdits ;
- ne pas utiliser ce système pour modifier un autre système ;
- utiliser le système mis à la disposition par les autorités scolaires d'une façon appropriée, digne des valeurs morales et sociales inculquées par la famille et par l'école ;
- utiliser un langage correct et décent ;
- avertir la personne responsable si je détecte un problème technique pouvant nuire à la sécurité du système et de ses utilisateurs ;
- ne pas utiliser le « chat » sur aucun poste à moins que ce ne soit une activité dirigée par le personnel enseignant ;
- ne pas installer quoique ce soit sans l'autorisation préalable d'un membre du personnel enseignant.

Je suis conscient que :

- ce service est un privilège et non un droit
- si je refuse d'obéir aux divers règlements, une sanction s'appliquera selon la gravité de mon geste et je pourrais même perdre mon privilège d'utilisation.

Contrat d'utilisation des équipements des technologies de l'information et du réseau Internet

Je m'engage à :

- assurer la sécurité de mes données et informations sur le réseau en gardant mon nom d'utilisateur et mon mot de passe confidentiel
- respecter l'espace mémoire qui m'est accordé et à l'utiliser à des fins scolaires ;
- respecter les droits d'auteur ;
- ne pas utiliser le service à des fins pécuniaires ;
- ne pas utiliser le système dans le but de vendre et de distribuer des substances et des objets illégaux ;
- ne pas modifier la configuration de l'ordinateur et des logiciels ;
- ne pas utiliser le système pour accéder à des endroits ou des systèmes interdits ;
- ne pas utiliser ce système pour modifier un autre système ;
- utiliser le système mis à la disposition par les autorités scolaires d'une façon appropriée, digne des valeurs morales et sociales inculquées par la famille et par l'école ;
- utiliser un langage correct et décent ;
- avertir la personne responsable si je détecte un problème technique pouvant nuire à la sécurité du système et de ses utilisateurs ;
- ne pas utiliser le « chat » sur aucun poste à moins que ce ne soit une activité dirigée par le personnel enseignant ;
- ne pas installer quoique ce soit sans l'autorisation préalable d'un membre du personnel enseignant.

Je suis conscient que :

- ce service est un privilège et non un droit
- si je refuse d'obéir aux divers règlements, une sanction s'appliquera selon la gravité de mon geste et je pourrais même perdre mon privilège d'utilisation.

Important :

- Il est défendu de capter à l'école et d'utiliser de quelque manière que ce soit, incluant sur des sites sociaux électroniques (*tels que Facebook*), l'image ou la voix d'un élève ou d'un employé de la commission scolaire. Tout appareil qui permet de prendre des photos, faire du vidéo, enregistrer la voix est interdit à l'école.
- Il est, de plus, défendu de tenir en général, incluant sur des sites sociaux électroniques (*tels que Facebook*), des propos constituant une atteinte à la réputation d'un élève ou d'un employé d'une école ou de la Commission scolaire des Chênes.
- En cas de non-respect des règles de vie susmentionnées, les étapes de comportement prévues aux présentes règles seront mises en œuvre et des poursuites judiciaires pourraient être engagées.

Important :

- Il est défendu de capter à l'école et d'utiliser de quelque manière que ce soit, incluant sur des sites sociaux électroniques (*tels que Facebook*), l'image ou la voix d'un élève ou d'un employé de la commission scolaire. Tout appareil qui permet de prendre des photos, faire du vidéo, enregistrer la voix est interdit à l'école.
- Il est, de plus, défendu de tenir en général, incluant sur des sites sociaux électroniques (*tels que Facebook*), des propos constituant une atteinte à la réputation d'un élève ou d'un employé d'une école ou de la Commission scolaire des Chênes.
- En cas de non-respect des règles de vie susmentionnées, les étapes de comportement prévues aux présentes règles seront mises en œuvre et des poursuites judiciaires pourraient être engagées.

RÈGLES DE CONDUITE EN AUTOBUS SCOLAIRE, message de la régisseuse :

Chers parents, le transport scolaire est mis à la disposition des élèves pour assurer leurs déplacements vers l'école dans le respect et de façon sécuritaire. Les principales informations relativement à son bon déroulement sont expliquées ci-dessous. Nous vous invitons à en prendre connaissance avec votre enfant, parce que la sécurité, c'est une affaire d'équipe!

1- À l'arrêt

- Je me rends au point d'arrêt 10 minutes avant l'heure déterminée par le service du transport scolaire.
- Je me rends seulement au lieu d'embarquement qui m'est désigné.
- Je suis convenablement vêtu par température froide ou pluvieuse.
- S'il n'y a pas de trottoir, je marche du côté gauche de la rue, face à la circulation et sur l'accotement.
- J'attends l'autobus en bordure de la rue, je respecte les propriétés privées et je ne bouscule pas les autres.
- En lançant des boules de neige ou tout autre objet, je menace la sécurité des autres élèves.
- Je retourne à la maison si l'autobus est très en retard (30 minutes).

2- À l'embarquement

- Je ne cours jamais à la rencontre de l'autobus.
- Je m'éloigne suffisamment de l'autobus pour être bien vu du conducteur.
- Je n'oublie pas de regarder à gauche et à droite et j'attends le signal du conducteur pour traverser la rue.
- J'attends que l'autobus soit complètement arrêté avant de m'en approcher et d'y monter.
- Je ne bouscule pas les autres et je laisse d'abord monter les plus jeunes et je les aide au besoin.
- Je prends garde lorsque je monte dans l'autobus, surtout l'hiver.
- Je me rends immédiatement à mon siège.

3- Durant le trajet

- J'écoute et je respecte les consignes ou directives du conducteur, sans argumenter.
- Je demeure assis et je reste à ma place.
- Je garde l'allée de l'autobus libre.
- J'ouvre les fenêtres après avoir obtenu l'autorisation du conducteur.
- Je m'abstiens de lancer des objets dans ou hors de l'autobus.
- Je garde la tête, les bras et les mains dans l'autobus.
- Je m'abstiens de manger, boire ou fumer.
- Je parle à voix basse, sans sacres, menaces ou insultes.

RÈGLES DE CONDUITE EN AUTOBUS SCOLAIRE, message de la régisseuse :

Chers parents, le transport scolaire est mis à la disposition des élèves pour assurer leurs déplacements vers l'école dans le respect et de façon sécuritaire. Les principales informations relativement à son bon déroulement sont expliquées ci-dessous. Nous vous invitons à en prendre connaissance avec votre enfant, parce que la sécurité, c'est une affaire d'équipe!

1- À l'arrêt

- Je me rends au point d'arrêt 10 minutes avant l'heure déterminée par le service du transport scolaire.
- Je me rends seulement au lieu d'embarquement qui m'est désigné.
- Je suis convenablement vêtu par température froide ou pluvieuse.
- S'il n'y a pas de trottoir, je marche du côté gauche de la rue, face à la circulation et sur l'accotement.
- J'attends l'autobus en bordure de la rue, je respecte les propriétés privées et je ne bouscule pas les autres.
- En lançant des boules de neige ou tout autre objet, je menace la sécurité des autres élèves.
- Je retourne à la maison si l'autobus est très en retard (30 minutes).

2- À l'embarquement

- Je ne cours jamais à la rencontre de l'autobus.
- Je m'éloigne suffisamment de l'autobus pour être bien vu du conducteur.
- Je n'oublie pas de regarder à gauche et à droite et j'attends le signal du conducteur pour traverser la rue.
- J'attends que l'autobus soit complètement arrêté avant de m'en approcher et d'y monter.
- Je ne bouscule pas les autres et je laisse d'abord monter les plus jeunes et je les aide au besoin.

3- Durant le trajet

- J'écoute et je respecte les consignes ou directives du conducteur, sans argumenter.
- Je demeure assis et je reste à ma place.
- Je garde l'allée de l'autobus libre.
- J'ouvre les fenêtres après avoir obtenu l'autorisation du conducteur.
- Je m'abstiens de lancer des objets dans ou hors de l'autobus.
- Je garde la tête, les bras et les mains dans l'autobus.
- Je m'abstiens de manger, boire ou fumer.
- Je parle à voix basse, sans sacres, menaces ou insultes

- Je suis respectueux avec les autres passagers, je m'abstiens de pousser, de me tirailler ou de me battre.
- J'évite de causer des dommages à l'autobus et je le garde propre.
- Je m'adresse au conducteur seulement en cas d'urgence, pour ne pas le déranger ou le distraire.
- En cas de panne ou d'accident, je suis les instructions du conducteur pour ne pas aggraver la situation.

4- Au débarquement

- Je me lève seulement lorsque le véhicule est complètement arrêté.
- Je descends uniquement au lieu de débarquement qui m'est désigné et/ou seulement à mon école d'appartenance.
- Je descends sans bousculer les autres.
- Je m'éloigne suffisamment de l'autobus pour être bien vu du conducteur (je compte 10 grands pas de géant).
- J'attends le signal du conducteur avant de passer devant l'autobus, je ne passe jamais derrière l'autobus.
- Je regarde dans les deux sens avant de traverser la rue.

5- Équipements dans l'autobus

- Il est permis de transporter des objets qui sont de taille à être tenus sécuritairement sur les genoux. Les patins et les autres objets de petite taille doivent cependant être emballés, en tout temps, dans un contenant adéquat (ex : sac de toile ou boîte de carton).
- Tous les objets qui ne répondent pas aux conditions ci-dessus mentionnées (ex. : skis et bâtons de ski, raquettes, balais, crosses, pelles, toboggans, traîneaux, bâtons et sacs de hockey ainsi que les gros instruments de musique) ne sont pas autorisés lors du transport, matin et soir..
- Les animaux sont prohibés.

6- Mesures disciplinaires

- Si je n'observe pas ces règles de conduite, le conducteur fera un rapport disciplinaire. La commission scolaire avisera mes parents et la direction de l'école de mon comportement, et ceci pourra entraîner une suspension plus ou moins longue du transport scolaire.

- Je suis respectueux avec les autres passagers, je m'abstiens de pousser, de me tirer ou de me battre.
- J'évite de causer des dommages à l'autobus et je le garde propre.
- Je m'adresse au conducteur seulement en cas d'urgence, pour ne pas le déranger ou le distraire.
- En cas de panne ou d'accident, je suis les instructions du conducteur pour ne pas aggraver la situation.

4- Au débarquement

- Je me lève seulement lorsque le véhicule est complètement arrêté.
- Je descends uniquement au lieu de débarquement qui m'est désigné et/ou seulement à mon école d'appartenance.
- Je descends sans bousculer les autres.
- Je m'éloigne suffisamment de l'autobus pour être bien vu du conducteur (je compte 10 grands pas de géant).
- J'attends le signal du conducteur avant de passer devant l'autobus, je ne passe jamais derrière l'autobus.
- Je regarde dans les deux sens avant de traverser la rue.

5- Équipements dans l'autobus

- Il est permis de transporter des objets qui sont de taille à être tenus sécuritairement sur les genoux. Les patins et les autres objets de petite taille doivent cependant être emballés, en tout temps, dans un contenant adéquat (ex : sac de toile ou boîte de carton).
- Tous les objets qui ne répondent pas aux conditions ci-dessus mentionnées (ex. : skis et bâtons de ski, raquettes, balais, crosses, pelles, toboggans, traîneaux, bâtons et sacs de hockey ainsi que les gros instruments de musique) ne sont pas autorisés lors du transport, matin et soir..
- Les animaux sont prohibés

6- Mesures disciplinaires

- Si je n'observe pas ces règles de conduite, le conducteur fera un rapport disciplinaire. La commission scolaire avisera mes parents et la direction de l'école de mon comportement, et ceci pourra entraîner une suspension plus ou moins longue du transport scolaire.

Calendrier scolaire 2022-2023

Présoilaire et primaire

Juillet 2022

| Dim | Lun | Mar | Mer | Jeu | Ven | Sam |
|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| | | | | | | 2 |
| 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 |
| 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 |
| 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 |
| 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 |
| 31 | | | | | | |

Août 2022

| Dim | Lun | Mar | Mer | Jeu | Ven | Sam |
|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
| 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 |
| 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 |
| 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 |
| 28 | 29 | 30 | 31 | | | |
| | | | | | | 5 |

Septembre 2022

| Dim | Lun | Mar | Mer | Jeu | Ven | Sam |
|-----|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|----------------|
| | | | | | 1 ₂ | 2 ₃ |
| 4 | 5 | 6 | 7 ₈ | 8 ₉ | 9 ₁₀ | 10 |
| 11 | 12 ₁₃ | 13 ₁₄ | 14 ₁₅ | 15 ₁₆ | 16 ₁₇ | 17 |
| 18 | 19 ₂₀ | 20 ₂₁ | 21 ₂₂ | 22 ₂₃ | 23 | 24 |
| 25 | 26 ₂₇ | 27 ₂₈ | 28 ₂₉ | 29 ₃₀ | 30 | 31 |
| | | | | | | 21 |

Octobre 2022

| Dim | Lun | Mar | Mer | Jeu | Ven | Sam |
|-----|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-----|
| | | | | | | 1 |
| 2 | 3 | 4 ₂ | 5 ₃ | 6 ₄ | 7 ₅ | 8 |
| 9 | 10 | 11 ₆ | 12 ₇ | 13 ₈ | 14 ₉ | 15 |
| 16 | 17 ₁₀ | 18 ₁₁ | 19 ₁₂ | 20 ₁₃ | 21 ₁₄ | 22 |
| 23 | 24 ₁₅ | 25 ₁₆ | 26 ₁₇ | 27 ₁₈ | 28 ₁₉ | 29 |
| 30 | 31 ₁₀ | | | | | 20 |

Novembre 2022

| Dim | Lun | Mar | Mer | Jeu | Ven | Sam |
|-----|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-----|
| | | 1 ₁ | 2 ₂ | 3 ₃ | 4 ₄ | 5 |
| 6 | 7 ₅ | 8 ₆ | 9 ₇ | 10 ₈ | 11 ₉ | 12 |
| 13 | 14 ₉ | 15 ₁₀ | 16 ₁₁ | 17 ₁₂ | 18 ₁₃ | 19 |
| 20 | 21 ₁₄ | 22 ₁₅ | 23 ₁₆ | 24 ₁₇ | 25 ₁₈ | 26 |
| 27 | 28 ₁₉ | 29 ₂₀ | 30 ₂₁ | | | |
| | | | | | | 22 |

Décembre 2022

| Dim | Lun | Mar | Mer | Jeu | Ven | Sam |
|-----|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|----------------|
| | | | | | 1 ₂ | 2 ₃ |
| 4 | 5 ₄ | 6 ₅ | 7 ₆ | 8 ₇ | 9 | 10 |
| 11 | 12 ₁₁ | 13 ₁₂ | 14 ₁₃ | 15 ₁₄ | 16 ₁₅ | 17 |
| 18 | 19 ₁₆ | 20 ₁₇ | 21 ₁₈ | 22 ₁₉ | 23 ₂₀ | 24 |
| 25 | 26 ₂₁ | 27 ₂₂ | 28 ₂₃ | 29 ₂₄ | 30 ₂₅ | 31 |
| | | | | | | 17 |

Janvier 2023

| Dim | Lun | Mar | Mer | Jeu | Ven | Sam |
|-----|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-----|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| 8 | 9 | 10 ₈ | 11 ₉ | 12 ₁₀ | 13 ₁₁ | 14 |
| 15 | 16 ₁₂ | 17 ₁₃ | 18 ₁₄ | 19 ₁₅ | 20 ₁₆ | 21 |
| 22 | 23 ₁₇ | 24 ₁₈ | 25 ₁₉ | 26 ₂₀ | 27 | 28 |
| 29 | 30 ₂₁ | 31 ₂₂ | | | | |
| | | | | | | 17 |

Février 2023

| Dim | Lun | Mar | Mer | Jeu | Ven | Sam |
|-----|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-----|
| | | | 1 ₃ | 2 ₄ | 3 ₅ | 4 |
| 5 | 6 ₆ | 7 ₇ | 8 ₈ | 9 ₉ | 10 ₁₀ | 11 |
| 12 | 13 ₁₁ | 14 ₁₂ | 15 ₁₃ | 16 ₁₄ | 17 | 18 |
| 19 | 20 ₁₅ | 21 ₁₆ | 22 ₁₇ | 23 ₁₈ | 24 ₁₉ | 25 |
| 26 | 27 | 28 | | | | |
| | | | | | | 18 |

Mars 2023

| Dim | Lun | Mar | Mer | Jeu | Ven | Sam |
|-----|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-----|
| | | | | 1 | 2 | 3 |
| 5 | 6 ₁₀ | 7 ₁₁ | 8 ₁₂ | 9 ₁₃ | 10 ₁₄ | 11 |
| 12 | 13 ₁₅ | 14 ₁₆ | 15 ₁₇ | 16 ₁₈ | 17 ₁₉ | 18 |
| 19 | 20 ₂₀ | 21 ₂₁ | 22 ₂₂ | 23 ₂₃ | 24 | 25 |
| 26 | 27 ₂₄ | 28 ₂₅ | 29 ₂₆ | 30 ₂₇ | 31 ₂₈ | |
| | | | | | | 20 |

Avril 2023

| Dim | Lun | Mar | Mer | Jeu | Ven | Sam |
|-----|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-----|
| | | | | | | 1 |
| 2 | 3 ₂ | 4 ₁₀ | 5 ₁₁ | 6 | 7 | 8 |
| 9 | 10 | 11 ₁₂ | 12 ₁₃ | 13 ₁₄ | 14 ₁₅ | 15 |
| 16 | 17 ₁₆ | 18 ₁₇ | 19 ₁₈ | 20 ₁₉ | 21 ₂₀ | 22 |
| 23 | 24 ₂₁ | 25 ₂₂ | 26 ₂₃ | 27 ₂₄ | 28 | 29 |
| 30 | | | | | | 18 |

Mai 2023

| Dim | Lun | Mar | Mer | Jeu | Ven | Sam |
|-----|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-----|
| | | 1 ₃ | 2 ₄ | 3 ₅ | 4 ₆ | 5 |
| 7 | 8 ₁₀ | 9 ₁₁ | 10 ₁₂ | 11 ₁₃ | 12 | 13 |
| 14 | 15 ₁₄ | 16 ₁₅ | 17 ₁₆ | 18 ₁₇ | 19 ₁₈ | 20 |
| 21 | 22 | 23 ₁₉ | 24 ₂₀ | 25 ₂₁ | 26 ₂₂ | 27 |
| 28 | 29 ₂₃ | 30 ₂₄ | 31 ₂₅ | | | |
| | | | | | | 22 |

Juin 2023

| Dim | Lun | Mar | Mer | Jeu | Ven | Sam |
|-----|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|----------------|
| | | | | | 1 ₆ | 2 ₇ |
| 4 | 5 ₈ | 6 ₉ | 7 ₁₀ | 8 ₁₁ | 9 | 10 |
| 11 | 12 ₁₂ | 13 ₁₃ | 14 ₁₄ | 15 ₁₅ | 16 ₁₆ | 17 |
| 18 | 19 ₁₇ | 20 ₁₈ | 21 ₁₉ | 22 ₂₀ | 23 | 24 |
| 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | |
| | | | | | | 20 |

Acueil de l'élève

Journée pédagogique fixe (congé pour l'élève)

Reprise en cas de tempête dans l'ordre suivant (5 avril, 24 mars, 12 mai)

* 100^e journée : 27 janvier

Portes ouvertes au secondaire (24 et 25 septembre)

Congé pour l'élève et le personnel enseignant

Congé pour l'élève et tout le personnel

Jour de travail pour le personnel enseignant

Fermeture partielle du centre de services scolaire

Date maximale d'envoi des bulletins aux parents prescrite par le MEQ

o Journées pédagogiques dont le contenu est déterminé par le personnel enseignant (11 novembre journée, 17 février et 9 juin ½ journée)

Calendrier scolaire 2022-2023

Préscolaire et primaire

| Juillet 2022 | | | | | | | Août 2022 | | | | | | | Septembre 2022 | | | | | | | | | | | | | |
|--------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----------|-----------------|-----------------|-----|-----|-----|-----|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|----|
| Dim | Lun | Mar | Mer | Jeu | Ven | Sam | Dim | Lun | Mar | Mer | Jeu | Ven | Sam | Dim | Lun | Mar | Mer | Jeu | Ven | Sam | | | | | | | |
| | | | | | | 2 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 _a | 10 _a | 11 | 12 | 13 | 4 | 5 _a | 6 _a | 7 _a | 8 _a | 9 _a | 10 | |
| 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 11 | 12 _a | 13 _a | 14 _a | 15 _a | 16 _a | 17 | 18 | 19 _a | 20 _a | 21 _a | 22 _a | 23 | 24 |
| 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 18 | 19 _a | 20 _a | 21 _a | 22 _a | 23 | 24 | 25 | 26 _a | 27 _a | 28 _a | 29 _a | 30 _a | 31 |
| 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 25 | 26 _a | 27 _a | 28 _a | 29 _a | 30 _a | 31 | | | | | | | |
| 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 28 | 29 _a | 30 _a | 31 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 31 | | | | | | | | | | | | | 5 | | | | | | | | | | | 21 | | | |

| Octobre 2022 | | | | | | | Novembre 2022 | | | | | | | Décembre 2022 | | | | | | | | | |
|--------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-----|---------------|-----------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|------------------|------------------|-----|--|--|----|
| Dim | Lun | Mar | Mer | Jeu | Ven | Sam | Dim | Lun | Mar | Mer | Jeu | Ven | Sam | Dim | Lun | Mar | Mer | Jeu | Ven | Sam | | | |
| | | | | | | 1 | | | 1 ₁ | 2 ₂ | 3 ₃ | 4 ₄ | 5 | | | | | 1 ₂ | 2 ₃ | 3 | | | |
| 2 | 3 | 4 ₂ | 5 ₃ | 6 ₄ | 7 ₅ | 8 | 6 | 7 ₅ | 8 ₆ | 9 ₇ | 10 ₈ | 11 ₉ | 12 | 4 | 5 _a | 6 _a | 7 _a | 8 _a | 9 _a | 10 | | | |
| 9 | 10 | 11 ₆ | 12 ₇ | 13 ₈ | 14 ₉ | 15 | 13 | 14 _a | 15 ₁₀ | 16 ₁₁ | 17 ₁₂ | 18 ₁₃ | 19 | 11 | 12 _a | 13 _a | 14 ₁₀ | 15 ₁₁ | 16 ₁₂ | 17 | | | |
| 16 | 17 ₁₀ | 18 ₁₁ | 19 ₁₂ | 20 ₁₃ | 21 ₁₄ | 22 | 20 | 21 _a | 22 _a | 23 _a | 24 _a | 25 _a | 26 | 18 | 19 _a | 20 _a | 21 _a | 22 _a | 23 _a | 24 | | | |
| 23 | 24 ₁₁ | 25 ₁₂ | 26 ₁₃ | 27 ₁₄ | 28 ₁₅ | 29 | 27 | 28 _a | 29 ₁₀ | 30 ₁₁ | 25 | 26 _a | 27 _a | 28 _a | 29 _a | 30 _a | 31 | | | | | | |
| 30 | 31 ₁₀ | | | | | 20 | | | | | 20 novembre | 22 | | | | | | | | | | | 17 |

| Janvier 2023 | | | | | | | Février 2023 | | | | | | | Mars 2023 | | | | | | | |
|--------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-----|--------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|-----|-----------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-----|---|
| Dim | Lun | Mar | Mer | Jeu | Ven | Sam | Dim | Lun | Mar | Mer | Jeu | Ven | Sam | Dim | Lun | Mar | Mer | Jeu | Ven | Sam | |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | | | | 1 ₃ | 2 ₄ | 3 ₅ | 4 | | | | | 1 | 2 | 3 | 4 |
| 8 | 9 | 10 ₈ | 11 ₉ | 12 ₁₀ | 13 ₁₁ | 14 | 5 | 6 ₆ | 7 ₇ | 8 ₈ | 9 ₉ | 10 ₁₀ | 11 | 5 | 6 ₁₀ | 7 ₁₁ | 8 ₁₂ | 9 ₁₃ | 10 ₁₄ | 11 | |
| 15 | 16 ₁₁ | 17 ₁₂ | 18 ₁₃ | 19 ₁₄ | 20 ₁₅ | 21 | 12 | 13 _a | 14 _a | 15 _a | 16 _a | 17 _a | 18 | 12 | 13 _a | 14 _a | 15 _a | 16 _a | 17 _a | 18 | |
| 22 | 23 ₁₂ | 24 ₁₃ | 25 ₁₄ | 26 ₁₅ | 27 ₁₆ | 28 | 19 | 20 _a | 21 _a | 22 _a | 23 _a | 24 _a | 25 | 19 | 20 ₁₀ | 21 ₁₁ | 22 ₁₂ | 23 ₁₃ | 24 ₁₄ | 25 | |
| 29 | 30 ₁₃ | 31 ₁₄ | | | | 17 | 26 | 27 _a | 28 _a | | | 18 | 26 | 27 _a | 28 _a | 29 _a | 30 _a | 31 _a | 20 | | |

| Avril 2023 | | | | | | | Mai 2023 | | | | | | | Juin 2023 | | | | | | | | | | |
|------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-----|----------|-----------------|-----------------|------------------|------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|----------------|---|--|--|----|
| Dim | Lun | Mar | Mer | Jeu | Ven | Sam | Dim | Lun | Mar | Mer | Jeu | Ven | Sam | Dim | Lun | Mar | Mer | Jeu | Ven | Sam | | | | |
| | | | | | | 1 | | | 1 ₅ | 2 ₆ | 3 ₇ | 4 ₈ | 5 ₉ | 6 | | | | | 1 ₆ | 2 ₇ | 3 | | | |
| 2 | 3 ₂ | 4 ₃ | 5 ₄ | 6 | 7 | 8 | 7 | 8 ₁₀ | 9 ₁₁ | 10 ₁₂ | 11 ₁₃ | 12 | 13 | 4 | 5 ₈ | 6 ₉ | 7 ₁₀ | 8 ₁₁ | 9 ₁₂ | 10 | | | | |
| 9 | 10 | 11 ₆ | 12 ₇ | 13 ₈ | 14 ₉ | 15 | 14 | 15 _a | 16 _a | 17 _a | 18 _a | 19 _a | 20 | 11 | 12 _a | 13 _a | 14 _a | 15 _a | 16 _a | 17 | | | | |
| 16 | 17 ₁₀ | 18 ₁₁ | 19 ₁₂ | 20 ₁₃ | 21 ₁₄ | 22 | 21 | 22 _a | 23 _a | 24 _a | 25 _a | 26 _a | 27 | 18 | 19 _a | 20 _a | 21 _a | 22 _a | 23 _a | 24 | | | | |
| 23 | 24 ₁₁ | 25 ₁₂ | 26 ₁₃ | 27 ₁₄ | 28 ₁₅ | 29 | 28 | 29 _a | 30 _a | 31 _a | 25 | 26 _a | 27 _a | 28 _a | 29 _a | 30 _a | 24 | | | | | | | |
| 30 | | | | | | 18 | | | | | | | 22 | | | | | | | | | | | 20 |

-  Accueil de l'élève
 -  Journée pédagogique fixe (congé pour l'élève)
 -  Reprise en cas de tempête dans l'ordre suivant (5 avril, 24 mars, 12 mai)
 - * 100^e journée : 27 janvier
 -  Portes ouvertes au secondaire (24 et 25 septembre)
 -  Congé pour l'élève et le personnel enseignant
 -  Congé pour l'élève et tout le personnel
 -  Jour de travail pour le personnel enseignant
 -  Fermeture partielle du centre de services scolaire
 -  Date maximale d'envoi des bulletins aux parents prescrite par le MEQ
- c Journées pédagogiques dont le contenu est déterminé par le personnel enseignant (11 novembre journée, 17 février et 9 juin 1/2 journée)

École Notre-Dame-du-Rosaire / Ste-Marie
154, 18^e avenue / 100, 13^e avenue
Drummondville (Québec)
J2B 3T3 / J2B 2Z9
☎ 819.478.6700 ext 7590

ANNÉE SCOLAIRE
2022 - 2023

Guide de la vie scolaire



École Notre-Dame-du-Rosaire / Ste-Marie
154, 18^e avenue
Drummondville (Québec) J2B 3T3
☎ 819.478.6700 ext 7590

ANNÉE SCOLAIRE
2022-2023

Guide de la vie scolaire

